

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ÉCOLE SUPERIEURE DE COMMERCE – ALGER –

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en sciences
économiques, de gestion et commerciales

Spécialité « Monnaie, finance et banque »

Thème :

Le financement bancaire de crédit d'investissement

- Cas de BNA -

Présenté par :

● **LOUNICI Ibtissem**

Encadré par :

● **DAHMANI Hafid**

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2014 / 2015

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont contribué par leur soutien en leurs conseils à l'aboutissement de cette recherche. Je souhaite leur consacrer quelques lignes.

*Je tiens, en premier lieu, à exprimer mes sincères remerciements au Mr **DAHMANI Hafid** mon encadreur, pour sa disponibilité, son écoute, ses conseils et ses qualités humaines, son esprit critique, son soutien tout au long de la réalisation de cette recherche, qui m'ont permis d'achever ce travail dans les conditions dans les meilleures conditions.*

Je tiens, également à remercier monsieur ;;;;;, président directeur général de BNA Agence 441 KOLEA, d'avoir bien voulu m'ouvrir les portes de son entreprise pour l'accomplissement de ce travail de recherche.

*Je remercie aussi Mr **BARKEN Mohamed***

Pour leur précieuse aide, sans laquelle mon travail n'aurait pu aboutir. Mes remerciements vont également à l'ensemble des employés de l'agence 441 Kolea.

Aussi, mes remerciements vont aux honorables membres de jury, qui ont bien voulu évaluer ce mémoire.

Mes tendres pensées vont également à mes amis, qui m'ont constamment soutenu et encouragé dans ce projet.

Je tiens d'autre part à remercier vivement les bibliothécaires d'ESC pour leur aide considérable en matière de documentation.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce modeste travail.

LOUNICI Ibtissem.

* Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mon père

A ma mère

A ma sœur

A mon frère

A tous mes autres proches

A toutes la familles ☺☺☺☺☺☺☺

Et à toutes mes meilleures amies

Résumé :

Le système bancaire algérien contribue à l'évolution de l'économie, d'autant plus après le passage de celle-ci d'une économie planifiée à une économie de marché.

En effet, les banques, des entreprises à vocation commerciale, offrent des prestations de service d'ordre matériel ou d'ingénierie financière. Toutefois leur rôle s'étend à la satisfaction des besoins des entreprises et des particuliers grâce à l'opération de crédit.

Le crédit, étant l'essence même du métier de banquier implique une promesse de céder des fonds à une personne ou entreprise en prenant des garanties et les récupérer moyennant une rémunération proportionnelle à la durée du crédit .Deux éléments interviennent dans ce cas qui sont l'élément subjectif et objectif.

Les mots clé :

Le système bancaire. - Les crédits bancaires. - Les crédits d'investissement. - Les besoins des entreprises. - Le financement.

Abstract:

The Algerian banking system contributes to the evolution of the economy, all the more after the passage of this one from a planned economy to a market economy.

Indeed, banks, companies with commercial vocation, offer service offers of material order or financial engineering. However their role extends to the satisfaction of the needs for companies and for private individuals thanks to the credit transaction.

The credit, being the gasoline(essence) of banker's job(business) implies(involves) a promise to give up(to sell) funds(collections) for one person or begun(undertaken) by taking guarantees and to get back them for a proportional remuneration in the duration of the credit .Due elements intervene in this case which are the subjective and objective element.

Keywords:

The banking system. - Bank credits. - The credits of investment. - The needs for companies. - The financing.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre1 : les conditions d’octrois des crédits.....	4
Introduction.....	4
Section 1 : les crédits d’investissement.....	4
1-1- La typologie des crédits.....	4
1-2- Définition d’un crédit d’investissement.....	5
1-3- Les caractéristique du crédit.....	5
1-4- Les différents types de crédit d’investissement	6
Section 2 : montage de dossier de crédit d’investissement.....	9
2-1- Constitution d’un dossier de crédit.....	9
2-2- Analyse et étude technico- économique.....	11
2-3- Critères d’évaluation du projet.....	16
Conclusion	17
Chapitre 2 : Le risque de crédit et moyens de prévention.....	18
Introduction	18
Section 1 : Les risques liés à l’opération de crédit.....	18
1-1- Définition de risque de crédit.....	18
1-2- Les niveaux de risque de crédit.....	18
1-3- Les typologies du risque de crédit.....	20
Section 2 : les moyens de prévention de risque.....	22
2-1- Le respect des règles prudentielles.....	22
2-2- Les garanties	23
2-3- Le suivi des engagements.....	28
Conclusion.....	28

Chapitre 3 : étude et montage d'un dossier de crédit.....	30
Introduction.....	30
Section 1 : présentation de l'organigramme d'accueil BNA kolea.....	30
1-1- Présentation de la banque national d'Algérie BNA	30
1-2- Missions et objectifs de la BNA.....	31
1-3- Organisation de la banque national d'Algérie BNA	31
1-4- Présentation du BNA agence 441 kolea.....	33
Section 2 : étude et montage d'un dossier de crédit.....	35
2-1- Etude de cas n°1	35
2-2- Etude de cas n°2.....	50
2-3- Etude de cas n°3.....	60
Conclusion.....	69
CONCLUSION GENERALE	70

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Liste des tableaux :

Numéro	Titre	Page
3-1	Equipement locaux acquérir	37
3-2	Structure de financement	38
3-3	Amortissement du matériel	38
3-4	Les amortissements du crédit	38
3-5	Présentation du bilan d'ouverture	39
3-6	Le bilan comptable prévisionnel d'actifs sur 5ans	40
3-7	Bilan comptable prévisionnel du passif sur 5ans	40
3-8	Tableau de compte de résultat prévisionnel	41
3-9	Le bilan financier actif	42
3-10	Le bilan financier du passif	42
3-11	Le fond de roulement.	43
3-12	Le besoin en fond de roulement.	44
3-13	La trésorerie	45
3-14	Ratio de financement.	46
3-15	Ratio d'autofinancement.	46
3-16	Ratio de rentabilité financière.	47
3-17	Ratio de rentabilité économique.	47
3-18	La capacité d'autofinancement	48
3-19	Le délai de récupération de l'investissement	48
3-20	La structure de financement	51
3-21	Les amortissements du crédit	52
3-22	La présentation du bilan d'ouverture	53
3-23	Le bilan comptable prévisionnel d'actifs sur 5ans	53
3-24	Le bilan comptable prévisionnel du passif sur 5ans	54
3-25	Tableau de compte de résultat prévisionnel	55
3-26	Le bilan financier actif	56
3-27	Le bilan financier du passif	56
3-28	L'équilibre financière de l'entreprise.	57
3-29	Les ratios.	58
3-30	Le délai de récupération de l'investissement	58
3-31	VAN et IP	59
3-32	Equipements locaux à acquérir	61
3-33	Structure de financement	62
3-34	L'amortissement crédit bancaire	62
3-35	La présentation du bilan d'ouverture	63
3-36	Le bilan comptable prévisionnel	64
3-37	Tableau de compte de résultat prévisionnel	65
3-38	Le bilan financier	66
3-39	Les indicateurs de l'équilibre	67
3-40	Les ratios des 3 dernières années.	67
3-41	Le délai de récupération de l'investissement	68
3-42	VAN et IP	68

Listes des figures :

Numéro	Titre	Page
1-1	Représentation du processus d'évaluation d'un projet d'investissement.	16
2-2	Les différentes formes de garanties (sûretés).	28
3-3	La direction de l'exploitation de kolea et ses agences.	33

Liste des abréviations :

Abréviations	Significations
ANDI	Agence Nationale pour le Développement des Investissements
ANSEJ	Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeunes
BNA	Banque National d'Algérie
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BOAL	Bulletin Officiel des Annonces Légales
CAF	Capacité d'autofinancement
CMT	Crédit à Moyen Terme
DCT	Dettes à Court Terme
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
DLMT	Dettes à Long et Moyen Terme
DRC	Le délai de récupération du capital
FR	Fonds de Roulement
IP	Indice de Profitabilité
TCR	Tableau des Comptes de Résultats
VAN	Valeur Actuelle Nette
AC	Actif circulant
BAD	Banque algérienne de développement
CP	Capitaux permanent
DF	Dette financière
CF	Cash- flow
CNCR	le centre national de registre de commerce.
CNAS	caisse nationale des assurances salariées
CASNOS	caisse d'assurance sociale non salariées.
I	Investissement
ME	Micro- entreprise
MBA	Marge brut d'exploitation
PC	passif circulant.
RN	Résultat net
RF	rentabilité financière
VI	Valeur immobilisé
VE	Valeur d'exploitation
VR	Valeur réalisable
VD	Valeurs disponible
AF	autofinancement
FP	fond propre
RE	Rentabilité économique
SARL	Société à responsabilité limité.
T	Trésorerie

INTRODUCTION

GENERALE

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur pérennité. Dans les pays développés, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises. Au-delà de leurs ressources internes, ils ont la possibilité de recourir au marché financier, Chaque entreprise adopte un ou plusieurs modes de financement, selon ses besoins et ses stratégies qui vont l'aider à minimiser les coûts relatifs aux capitaux investis.

La loi sur la monnaie et le crédit a été élaborée autour du principe directeur devant consacrer l'indépendance de l'Institut d'Emission et la réorganisation du système bancaire en Algérie afin de revaloriser les établissements de crédits, notamment les banques, en redonnant un sens à leur rôle d'intermédiaires financiers, intervenant de façon accrue, voire totale dans le financement de l'économie nationale.

En effet, la banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité. C'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources, et de distributeur de crédit que le banquier accomplit sa véritable tâche d'acteur économique car, en permanence, les différents agents économiques non financiers, disposent de ressources de financement ou alors éprouvent des besoins de financements. C'est la raison pour laquelle la banque s'impose sur l'échiquier économique comme partenaire incontournable et indispensable au développement de par ses attributions d'intermédiaire agréé et plus particulièrement sa fonction d'établissement de crédit.

D'une façon incontournable, le crédit est le moyen par lequel les économies ont pu passer du stade artisanal au stade industriel. Contrairement à l'artisan qui produit « sur commande », l'entreprise produit pour vendre. Pour ce faire, elle doit investir en ayant comme recours, le crédit bancaire.

Le remboursement du crédit repose donc sur les chances de réussite de l'investissement, autrement dit, sur la vente des produits. Ainsi, la croissance d'une économie est fonction des possibilités de crédit.

A cet effet notre sujet consiste à étudier le financement bancaire de crédit d'investissement.

Le choix de ce thème n'été pas fait au hasard ; il était motivé par la première est tout à fait personnelle qui consiste en l'élargissement de nos connaissances financières en matière de

financement bancaire. La deuxième est liée à l'intérêt même et l'actualité de thème de recherche.

Pour mieux cerner ce sujet nous avons posé la problématique suivante : « **sur quels critères basé le banquier en matière d'octroi d'un crédit d'investissement ?**

De cette problématique découlent les questions suivantes :

- **quelles sont les différents types de crédit d'investissement ?**
- **quels sont les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement ?**
- **quelles sont les risques encourus par le banquier suit à l'octroi d'un crédit d'investissement et comment évaluer ces risques (les moyens préventions et les garanties) ?**

Pour apporter les éléments de repense à ces questions nous émettons les hypothèses :

Hypothèse 01 : les banques mettent en œuvre un certain nombre de moyens pour exercer leurs activités et pour financer ces investissements ;

Hypothèse 02 : la banque avant d'autoriser un crédit elle fait une étude minutieuse dont ce qui concerne les documents demander pour le dossier ;

Hypothèse 03 : il existe une grande liste de risque qu'une banque pourra rencontrer durant son existence.

Pour confirmer ou infirmer les hypothèses précédentes nous avons adopté une méthode de recherche analytique et descriptive. Pour cela, nous avons procéder à l'analyse et l'interprétation des dossiers du crédit à la banque BNA, à fin de détiennne les informations nécessaires aptes à fournir des réponses à nos interrogations.

Pour accomplir notre valeur de travail de recherche, nous l'avons structuré en trois chapitres. Le premier chapitre porte sur l'étude et gestion d'un dossier de crédit d'investissement, nous mettrons en évidence l'accent sur les crédits d'investissement, ensuite nous présenterons l'étude du projet d'investissement.

Dans le deuxième chapitre sera consacré au risque du crédit et moyens de prévention, ainsi des risques liés à l'opération de crédit en premier lieu et les moyens de prévention des risque de crédit avec l'application des règles prudentielles en en deuxième lieu à fin d'adopter une garantie.

On termine notre travail par le troisième chapitre dont procédera à étudier l'organisme d'accueil activité principale de la BNA ainsi que l'étude et montage d'un crédit d'investissement octroyé par cette banque.

Enfin une conclusion générale qui permettra les éléments de vérification de réponse des hypothèses de recherche.

Chapitre 1

**LES CONDITIONS D'OCTROI
DES CREDIT**

INTRODUCTION

Chaque entreprise doit investir, que ce soit à sa création ou durant son exploitation, mais cet investissement nécessite des sommes importantes qui ne peuvent pas être assurées par son autofinancement, ce qui nécessite le recours à d'autres moyens de financement.

Avec le développement de l'économie les banques assurent l'octroi des crédits selon une méthode qui lui permet d'augmenter son profit et de réaliser plus de rentabilité,

- La première section traitera les crédits d'investissements.
- La deuxième section traitera le montage et l'étude d'un dossier de crédit d'investissement.

Section 01 : les crédits d'investissement

Avant présenter les différents types d'investissement, il nous paraît judicieux d'introduire les concepts de crédit en s'intéressant à ses différentes spécificités.

Cette section a donc pour objet, de déterminer la typologie de crédit et de définir le crédit et présenter les caractéristiques de ce dernier.

1.1. La typologie des crédits¹

Au titre de l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, en son article 68, le concept de crédit est défini comme étant :

Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie.

Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de locations assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail.

A travers cette définition, nous constatons que le domaine de crédit est assez vaste.

Chaque client de la banque exprime un besoin bien précis, et cherche des solutions spécifiques ; d'où la nécessité, pour le banquier, de proposer une panoplie de techniques aussi riche que pourrait l'être l'éventail de situations auxquelles le client serait confronté.

¹ ARAB, Nacir : *le financement bancaire de crédit d'investissement*, cas de CPA, mémoire de l'obtention du diplôme de licence économique option monnaie banque et l'environnement financier, Bejaia, 2013, P23.

Selon qu'ils financent des besoins d'investissement ou de fonctionnement les crédits sont classés en :

- **Crédits d'exploitation** : destinés à financer les besoins de fonctionnement des entreprises (financement des stocks, accompagnement du cycle d'exploitation.....).
- **Crédits d'investissement** : destinés au financement du haut de l'actif du bilan.
- **Crédits de financement du commerce extérieur** : dont l'objet est de financer les transactions internationales.
- **Crédits aux particuliers** : destinés au financement des différents besoins des ménages.

L'objet de notre stage étant le crédit à l'investissement, nous consacrons ce chapitre au développement de ce type de crédit.

1.2. Définition d'un crédit d'investissement

« Le crédit est un acte par lequel une personne (banquier) met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne (client (e)) et s'engage en faveur de celle-ci l'apposition de sa signature tel que l'aval, le cautionnement ou la garantie. Ils ont également assimilé à des crédits les opérations d'achat notamment le crédit-bail.»²

1.3. Les caractéristiques du crédit

Le crédit se caractérise par quatre éléments fondamentaux qui sont :

1.3.1. La confiance

En matière de confiance, et bien qu'il soit possible ; à travers de la situation passée d'une entreprise de porter un premier jugement sur sa valeur intrinsèque et sur celle de ses dirigeants, c'est seulement avec le temps que le banquier sera véritablement fixé sur la sollicité de l'affaire ainsi sur la compétence et la moralité de ceux qui la dirigent.

1.3.2. La durée

Il n'y a pas de crédit s'il n'y pas une certaine durée pour un crédit suppose un remboursement après une période bien déterminée l'échéance, on parle de crédit à court terme lorsque la durée est comprise entre 24 heures et 2 ans, et le crédit à moyen terme entre 2 ans et 6 ans, et le crédit à long terme lorsque la durée est supérieure à 7 ans.

1.3.3. Le risque

² BENKRIMI, Karim : crédit bancaire et économie financière, éd, El othmania, Alger, 2010, P158.

Le banquier encourt le risque de voir son débiteur ne pas partiellement ou totalement ses dettes. Ce risque correspond au risque de perte définitive d'une créance détenue par la banque sur son client.

1.3.4. La rémunération

La convention de crédit contient généralement l'indicateur des rémunérations réservées à la banque, il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction de service rendus.

1.4. Les différents types du crédit d'investissement

«Les crédits d'investissement (ou le crédit à moyen ou long terme) financent l'actif immobilisé du bilan. C'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission économique. Il peut également financer l'agriculture, la pêche et les services.

Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par résultats dégagés par l'entreprise.

Actuellement, les crédits d'investissement sont étudiés par le banquier d'une façon très importante à cause de leur durée, leur montante et de l'absence de longues ressources chez les banques algériennes publiques ou privées.»³

1.4.1. Le crédit à moyen terme

Ce crédit est un concours qui s'adresse à toute entreprise désirant acquérir des biens d'équipement. Ces crédits à moyen terme sont accordés pour une durée de deux (02) à sept (07) ans, soit une durée qui correspond approximativement à la durée de vie de l'équipement.

Le crédit à moyen terme peut être perçu sous trois (03) formes selon la possibilité de refinancement :

➤ Le CMT réescomptable :

Cette forme de CMT demeure la plus utilisée par les banques algériennes en raison de la souplesse qu'elle procure à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur.

➤ Le CMT mobilisable :

³ BOUYAKOUB.Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, casbah, Alger, 2003, P252

Ce crédit devrait se substituer au CMT réescomptable ; dans ce cas, le banquier aura plutôt recours au marché monétaire pour mobiliser le crédit.

➤ **Le CMT non mobilisable :**

Le CMT est dit non mobilisable, lorsque le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.

Ce type de crédit va engendrer une gêne dans la trésorerie de la banque ; à cet effet, sa rémunération est plus coûteuse que les autres types de CMT.

1.4.2. Le crédit à long terme

Ce sont des crédits dont la durée excède (7) ans. Ils sont destinés à financer des immobilisations lourdes et en particulier les constructions.

L'on peut considérer aujourd'hui que le financement des investissements s'est gravement tari dans notre pays il en résulte un grave désinvestissement dans la sphère économique de production cela s'explique par l'absence de ressources durables chez nos banques.

En Algérie, ce type de financement est pratiqué par la Banque Algérienne de Développement (B A D) et la CNEP / banque qui finance les logements.

1.4.3. Le crédit à l'emploi de jeunes :

Le crédit à l'emploi de jeunes a pour objet le financement de création de nouvelles entreprises par les jeunes investisseurs désirant s'intégrer dans la vie économique. Il permet à ces jeunes prometteurs d'investir dans le domaine de la micro- entreprises et contribuer, ainsi, à la création de richesse et à la réduction du chômage.

Ce crédit fait bénéficier aux jeunes entrepreneurs inscrits à l'A.N.S.E.J⁴ d'une structure de financement préférentielle censée leur offrir les conditions financières les plus favorables pour réussir et faire prospérer leurs affaires. En effet, ils bénéficient, non seulement du prêt non rémunéré de l'A.N.S.E.J mais aussi d'une bonification du taux d'intérêt bancaire.

1.4.4. Le crédit-bail (leasing) ⁵

⁴ A.N.S.E.J : agence nationale de soutien de l'emploi de jeunes.

⁵ BENKHEDDA, Illyés, crédit-bail, cours de droit bancaire, ESC, Alger, 2013.

Le crédit-bail est une opération de financement à 100%, sous une forme locative particulière, d'un matériel ou un outillage, liant par contrat le bailleur (la société de crédit-bail) propriétaire d'un bien, au locataire utilisateur, lequel bénéficie de la part de bailleur d'une promesse unilatérale de vente en fin de contrat, pour un prix fixé lors de la signature de contrat (option d'achat).

L'opération de crédit-bail peut se résumer sur les étapes suivantes :

- l'acquisition du bien par l'établissement spécialisé.
- la localisation du bien au client.
- la possibilité d'acquisition du bien par le locataire.

➤ **Les formes de crédit-bail :**

L'évolution législative conduit à élargir le domaine de la réglementation, et à donner par la suite trois types de crédit-bail selon la nature du bien :

- Le crédit-bail mobilier.
- Le crédit-bail immobilier.
- Le crédit-bail sur fonds de commerce.

❖ **Le crédit-bail mobilier :**

Concerne la location de biens d'équipement, de matériels et d'outillage achetés par la société de crédit-bail.

❖ **Le crédit-bail immobilier :**

Concerne la location de bien immeuble à usage professionnel acheté ou construit par la société de crédit-bail.

❖ **Le crédit-bail sur fonds de commerce :**

Le crédit-bail sur fonds de commerce concerne les opérations d'acquisitions de fonds de commerce, et non les opérations de refinancement de fonds de commerce pour obtenir de la trésorerie.

➤ **Avantages et inconvénients du crédit-bail :**

❖ **Avantage :**

- le leasing est d'une grande souplesse d'utilisation et ne comporte aucun risque ;

- il n'exige aucun autofinancement ;
- l'emprunteur étant considéré comme locataire n'a pas à fournir de garanties réelles.

❖ **Inconvénients :**

- le coût très élevé de cette technique de financement rend son accès difficile aux petits investisseurs.
- le locataire ne pourra pas acquérir le bien par anticipation, il devra supporter les frais financier jusqu'à la fin du contrat.
- le bailleur peut avoir des difficultés à récupérer le bien loué surtout s'il a été détérioré ou endommagé.

Section 2 : Montage de dossier de crédit d'investissement

Tout demande de crédit d'investissement nécessite au préalable une étude approfondie et poussée car il s'agit en effet pour le banquier de s'engager sur plusieurs années et avec des sommes peuvent être importantes.

2.1. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement

Le dossier de crédit est constitué des documents administratifs, juridiques, économiques, financières, comptables, fiscaux et parafiscaux.

Il est à noter qu'il n'y a pas de cadre strictement obligatoire pour le contenu du dossier. Le banquier peut exiger tout document juge nécessaire pour la fourniture d'information pour l'étude.

2.1.1. La demande de crédit d'investissement

- La demande doit comporter le cachet et la signature des personnes habilités à engager l'entreprise.
- Elle doit mentionner la nature et les montants des concours sollicités.

2.1.2. Documents administratifs et juridiques

- Copie certifiée conforme du registre de commerce certifié par le CNRC ⁶.
- Copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales et PV de désignation du gérant pour les sociétés.
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires si cette disposition n'est pas prévue par les statuts
- Copie certifiée conforme des titres de propriété ou de location des locaux à usage professionnel.
- Copie certifié du BOAL ⁷.
- Copie de pièce d'identité nationale des associés et du gérant.
- Délibération de conseil d'administration autorisant l'investissement.
- Autorisant de consultation du centre de risque.

2.1.3. Documents économiques et financiers

- L'évolution des TCR étalés sur la durée du crédit sollicité.
- La fiche technique.
- La structure de financement.
- Les factures pro-forma et / ou contrats commerciaux récents pour les équipements à acquérir.
- Une étude technico-économique détaillée.
- Toutes justifications des dépenses déjà réalisées dans le cadre de projet.

2.1.4. Documents comptables, fiscaux et parafiscaux

- Bilans et TCR des trois dernières années (certifiés par les impôts), pour les sociétés des personnes (SNC) ces documents comptables doivent être signés par un comptable agréé.
- Pièce fiscales et parafiscales récentes (moins de 3 mois) extrait de rôle, mis à jour de la CNAS⁸ et CASNOS⁹ pour les entreprises en activité et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercé.

⁶ CNRC : le centre national de registre de commerce.

⁷ Bulletin officiel des annonces légales.

⁸ CNAS : caisse nationale des assurances salariales

⁹ CASNOS : caisse d'assurance sociale non salariées.

2.1.5. Documents techniques

- Situation d'avancement des travaux de génie civil.
- Planning de réalisation du projet.
- Permis de construire et autorisations émanant des autorités compétentes (en cas de construction).

2.2. Analyse et étude technico-économique du projet

L'étude technico-économique est un document qui traite de la faisabilité du projet en appréciant les possibilités de succès de l'opération projetée. Elle porte sur l'analyse de viabilité du projet.

L'étude technico-économique reprend les éléments suivants :

2.2.1. L'identification du projet**➤ L'évolution historique Du projet :**

Le banquier doit avoir une idée sur le passé de l'entreprise afin d'apprécier son évolution dans le temps (date de création, changement des statuts, les grandes décisions prises par le passé, historique et portrait des hommes...)

➤ Présentation du promoteur et son activité :**❖ présentation du promoteur :**

Elle se fait à travers des fiches techniques élaborées pour chaque promoteur et qui reprennent :

- le nom, le prénom et les autres informations personnelles.
- L'âge.
- Les diplômes et / ou expérience professionnelle.
- Le patrimoine personnel.

❖ Présentation de l'activité :

Il s'agit d'une définition de l'activité principale et le cas échéant, les activités accessoire envisagées.

➤ **L'objet du projet :**

Ce point est déterminant pour le banquier, car il lui permet de connaître les principales raisons qui ont motivé les promoteurs à choisir ce projet plutôt qu'un autre et d'identifier les objectifs et ambitions visés.

En effet, il convient de distinguer les types d'investissement :

❖ **Les investissements de remplacement ou de renouvellement :**

Qui impliquent la substitution d'équipements neufs à des équipements obsolètes et usés ayant les mêmes caractéristiques techniques.

❖ **Les investissements stratégiques :**

Ceux-ci sont de deux types ; investissements « défensifs » (pour que l'entreprise sauvegarde sa part de marché) et les investissements « offensifs » (pour augmenter ses parts de marché en attaquant la concurrence et en obtenir de nouvelles).

❖ **Les investissements de modernisation :**

Dont le principal objectif est la baisse des coûts de production et ainsi un prix de revient et de vente amoindri.

❖ **Les investissements d'expansion ou de modernisation :**

Utilisés dans le but d'accroître la demande d'un même produit ; il s'agit des « investissements de croissance » ou bien pour lancer de nouveaux produits ; il s'agira alors d'« investissements de diversification ».

➤ **L'implantation du projet :**

Il est nécessaire de connaître la localisation du projet et sa situation géographique pour s'assurer d'une part, de l'existence d'infrastructure et de moyens indispensables (transport, route,....) et d'autre part, du compromis entre les fournisseurs et les clients qui détermine le mode d'acheminement des matières premières et des produits finis, et de ce fait, le coût d'acheminement de ces éléments.

➤ **L'impact du projet :**

Il s'agit de définir les conséquences de la concrétisation du projet sur l'environnement économique social, à savoir :

- La contribution au développement de l'économie nationale.
- La substitution aux importations.
- La création des postes d'emplois.

2.2.2. L'analyse du marché

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative du marché, c'est-à-dire, l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales. »¹⁰

L'étude du marché portera essentiellement sur l'appréciation de l'offre et de la demande passée, présente et future. Donc l'analyse de l'offre et la demande passée, présente et future recherche les informations qualitatives et quantitatives, chiffrables. Pour analyser ces deux volets (qualitatif et quantitatif) le banquier procède une collecte d'informations relatives au marché à étudier.

2.2.3. L'analyse commerciale

Actuellement, l'objectif d'une entreprise est de produire ce qu'elle peut réellement vendre, et ce par l'analyse des besoins du marché.

Les éléments quantitatifs sur lesquels portera l'analyse du banquier afin d'appuyer l'étude de marché, ont été définis par les « Quatre P de Mc McCarthy »¹¹ que sont :

➤ Le produit (Product) :

« Si le bénéfice constitue la raison d'être financière de l'entreprise, le produit en est la justification »¹². A cet effet le banquier porte un intérêt particulier à cet élément en s'intéressant, essentiellement aux aspects économiques ci-après l'innovation, le cycle de vie (durée) et les produits de substitution.

➤ Le prix (Price) :

Le banquier doit d'abord s'intéresser aux prix pratiqués par l'entreprise pour chaque qualité des produits vendus.

¹⁰ HAMDI, Kamel, *Analyse des projets et de leur financement*, édition, Essalem, Alger, 2000.

¹¹ . « Quatre P de Mc McCarthy » : font partie d'un concept développé par ce dernier dans sa thèse de doctorat de 3eme cycle de l'université du Minnesota, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopter par l'entreprise moderne.

¹² SADAT, Karim, *les crédits bancaires*, mémoire de fin d'étude, Alger, 2003, P37.

Il doit ensuite essayer de comparer ce rapport avec celui des concurrents pour avoir une idée sur la compétitivité de l'entreprise.

➤ **La distribution (place) :**

Le banquier doit savoir est-ce que l'investisseur lui-même qui se charge de la distribution de ses produits ou qu'il fait appel à un distributeur.

Il faut connaître le mode suivi de la distribution, on perlera donc du mode direct, court ou long. Sans oublier l'analyse du niveau de la force de vente et recenser les services après-vente.

➤ **La promotion (communication) :**

L'évaluateur s'intéressera aux différents moyens utilisés pour faire connaître le produit (médias, affichage sponsoring ...etc.), pour le faire introduire sur le marché et pour l'avantager par rapport aux autres produits.

2.2.4. L'analyse technique

L'analyse technique porte sur :

➤ **Le processus de production :**

Le banquier, ne perdant pas de vue que le processus de production choisi déterminera la productivité de l'entreprise et sa capacité à faire face aux différents incidents auxquels elle sera confrontée, s'assurera que le procédé technologique choisi par le promoteur répond, dans les limites du possible, aux conditions requises par l'investissement (coûts de production, matières premières, niveaux de production). Il cherchera à connaître les raisons de ce choix et à déterminer les spécificités techniques du procédé choisi.

➤ **Les caractéristiques des moyens de production :**

Le banquier doit vérifier que les moyens de production, pour lesquels a opté le promoteur, seront en mesure d'assurer un niveau de production en rapport avec les capacités d'écoulement des biens et services.

➤ **Les besoins de l'entreprise :**

Cette étape consiste à déterminer, de manière précise, les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (infrastructures, matériels divers, mains d'œuvre,...) que pour celle de l'exploitation (matières premières, eau, personnel...) et ce dans le but d'avoir une idée précise du coût de démarrage, d'extension et de fonctionnement de ladite entreprise.

➤ **La localisation de l'unité de production :**

L'analyse de la localisation de l'unité de production se pose en termes fort différents d'une activité à une autre. En effet, imposée dans certains cas, la localisation peut dans d'autres cas être envisagée par l'entreprise en un grand nombre d'endroits. Il appartiendra au banquier de vérifier si la région d'implantation du projet est compatible avec la nature de l'activité projetée et qu'elle prend en considération la localisation de ses fournisseurs et des clients.

➤ **Les délais de réalisation :**

L'évaluateur ne perdant pas de vue que tout retard accusé dans la réalisation du projet engendre des surcoûts, d'une part et des pertes en production, d'autre part, doit s'assurer que le planning de réalisation est techniquement et humainement concevable.

➤ **Le financement :**

L'étude technico-économique doit comprendre le plan de financement du programme d'investissement. Ce dernier dégage les besoins liés à l'investissement et toutes les ressources susceptibles de les couvrir.

Ainsi, cette partie de l'étude technico-économique, aborde la structure de financement envisagée par le promoteur qui est décrite au niveau de ce plan de financement.

Une fois que toutes ces vérifications sont accomplies, le banquier est prêt à s'attaquer à l'évaluation du projet dont le processus s'étale sur deux parties représentées par le schéma suivant :

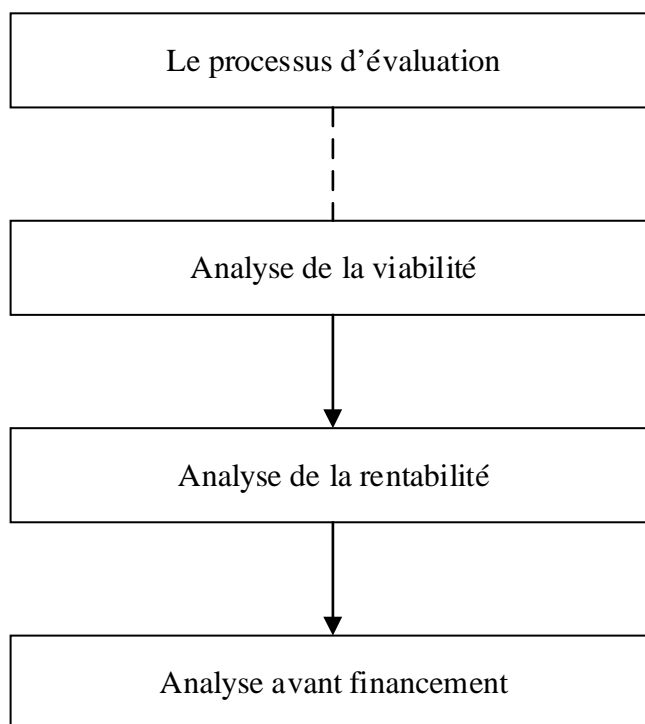


Figure n°1-1 : Représentation du processus d'évaluation d'un projet d'investissement.

Source : Réalisé par nos soins

2.3. Critères d'évaluation du projet ¹³

2.3.1. Le délai de récupération du capital (DRC)

Le DRC représente le temps nécessaire pour récupérer le montant de l'investissement.

Il peut être déterminé à partir :

- Soit par les cash-flows simples, qui donnent le temps d'égalité entre le cumul des cash-flows simples et le coût de l'investissement.
- Soit par les cash-flows actualisés, qui déterminent le temps pour que le cumul des cash-flows actualisés soit égal au coût de l'investissement.

Pour le banquier, ce délai est apprécié favorablement s'il est inférieur à la durée du crédit.

¹³ http://www.memoireonline.com/07/09/2323/m_Etude-analytique-dun-financement-bancaire-Credit-dinvestissment-cas-CNEPBANQUE-6.html

2.3.2. La valeur actuelle nette (VAN) :

La valeur actuelle nette représente le gain net du projet à la fin de sa durée de vie, après avoir récupéré le montant de l'investissement et payé le coût de l'argent, son calcul se fait comme suit :

$$VAN = \sum_{n=1}^N CF (1 + t)^{-n} - I_0$$

- Si la VAN est positive, le projet est rentable.
- Si la VAN est négative ou bien nulle, le projet n'est pas rentable.

La VAN constitue un paramètre d'appréciation et de rentabilité de projet. Plus la VAN est élevée plus le projet est rentable et vice versa. Ainsi, tout projet dont la VAN est négative est un projet non rentable et aussi donc rejeté.

2.3.3. L'indice de profitabilité (IP) :

L'indice de profitabilité exprime une rentabilité relative par rapport au montant de l'investissement ainsi, il permet de comparer plusieurs projets d'investissement de montant différent. Il peut également être comparé à la norme de l'entreprise.

L'IP mesure ce profit par un dinar de capitaux investis.

$$IP = \frac{\sum_{n=1}^N CF (1 + t)^{-n}}{I_0}$$

Un projet d'investissement sera sélectionné à condition que l'indice de profitabilité soit supérieur à 1.

Conclusion:

Ce premier chapitre est réservé aux crédits d'investissement et le montage de dossier de crédit d'investissement. Ces crédits bancaires sont destinés au financement des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt.

Chapitre 2

**LE RISQUE DE CREDIT ET
MOYENS DE PREVENTION**

INTRODUCTION

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois »¹.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les différents risques bancaires, pour ce faire nous avons subdivisé ce chapitre en deux sections :

- La première section sera consacrée aux risque du crédit ;
- La deuxième section traite les moyens de prévention des risques de crédit.

Section 1 : Les risques liés à l'opération de crédit

L'environnement bancaire est devenu très instable, et très vulnérable face à différentes fluctuation de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations, les banques sont de plus menacées par une diversité de risque nuisant à son activité et sa position sur le marché financier.

Avant même de dresser un panorama des risques bancaires, la définition du risque bancaires, s'avère nécessaire :

1.1. Définition de risque de crédit

« Le risque de crédit est le risque que l'emprunteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. S'il était à l'origine à une préoccupation pour les seuls organismes bancaires, il concerne portant toutes les entreprises (notamment via les créances qu'elles accordent à leurs clients, qui des formes de prêt à court terme), et nombreuses sont aujourd'hui amenées à l'intégrer dans leur gestion afin de le minimiser»²

1.2. Les niveaux du risque de crédit³

Le niveau encoure par le banquier prêteur se situe à trois niveaux : le niveau individuel(ou particulier à l'entreprise), le niveau sectoriel, et le niveau général (ou global) :

¹ MATHIEUS, Michel, *l'exploitant bancaire et le risque de crédit*, édition banque éditeur, paris, 1995.

² Ibid., 1995, P138.

³ ARAB, Nacir : *le financement bancaire de crédit d'investissement*, Op.cit., P42.

1.2.1. Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise)

Ce risque est, généralement, lié aux capacités technique de l'entrepris, à la moralité et à la compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.

Ce risque est fonction de la solution financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressource, qui sont endettées ou dont la trésorerie est (lord), ou bien une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance. Le risque particulier est aussi fonction de la nature de l'opération à financer, de sa durée, et de son montant il se mesure également à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise et à leur moralité.

1.2.2. Le risque sectoriel

Ce risque également appelé risque professionnel ou encore risque corporatif, est lié à la branche d'activité, il réside essentiellement dans les brusque changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation commerciales ou industrielles d'une activité donne, suite à des événements précis, pénurie de manière première, effondrement des prix, modification profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers, évolution de la mode ou désaffection de la clientèle ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise et compromettre le remboursement des crédits.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donne, il suffit que ce secteur soit durement frappé par une forte grise (saturation, contraction du marché, concurrence des produits étrangers de meilleurs qualités et prix) pour que la banque connaisse de graves difficultés.

1.2.3. Le risque général (ou global)

Ce type de risque, lié à la survenance de crises politiques ou économiques internes ou encore d'événements naturels tels que les inondations, les épidémies, qui peuvent causer des grandes ampleurs peuvent même amener des entreprises à déposer leur bilans.

Il peut s'agir des phénomènes touchant plusieurs pays, comme la grande crise de 1929 qui avait provoqué à travers le monde, la faillite d'innombrables entreprises et profondément ébranlé le système bancaire.

1.2.4. Cas particuliers du risque pays

Ce risque, Egalement appelé risque souverain est un quatrième type de risque qui n'apparaît que dans le cadre d'une exportation ; il ne concerne pas directement l'acheteur local dans la mesure où il naît, non de son inaptitude à faire à ses engagements vis-à-vis de son fournisseur étranger mais d'une incapacité des autorités monétaires de son propre pays à transférer vers le pays du fournisseur et dans la monnaie convenue entre les deux opérateurs les sommes dues en couvertures de l'opération d'expédition.

1.3. Les typologies du risque de crédit⁴

La banque, lorsqu'elle accorde un prêt à une entreprise, endosse d'une façon ou d'une autre les risques de celle-ci. En effet, tous les aléas que peut subir l'entreprise risquent de compromettre le remboursement du crédit. C'est la raison pour laquelle le banquier doit veiller à identifier les risques, à les analyser et à les mesurer autant que possible dans le temps et dans l'espace. Les risques sont importants et nombreux d'où ; la nécessité de prendre des mesures de protection beaucoup plus importantes.

Ces risques peuvent se présenter sous plusieurs formes et survenir à tout moment à partir du début de l'utilisation du crédit jusqu'à la dernière échéance de son remboursement.

On distingue généralement :

1.3.1. Le risque de non-remboursement

C'est un risque qui se traduit par la défaillance du débiteur à l'échéance. Sa réalisation ne peut avoir lieu que si toutes les voies contre le débiteur sont épuisées.

Ce risque peut être le résultat des différents aléas subis par l'entreprise elle-même, notamment le risque particulier (tel que les capacités techniques de l'entreprise), le risque coopératif (lié à la conjoncture économique du marché ou de secteur d'activité), le risque décisionnel (tel que le mauvais choix effectué par l'entreprise au niveau de ses investissements), et le risque général (guerres, crises économiques ou politiques,.....).

⁴ BENAHMAD, Djamel et BENNOUAR, Mohamed el amine : *les crédits d'exploitation*, Cas BNA, mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme technicien supérieure en comptabilité finance, I.N.S.F.P.G, Alger, 2007, P17.

1.3.2. Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisation est lié au phénomène de transformation, c'est-à-dire le financement des emplois à long terme par des ressources à court terme. Ce risque naît au moment même où le crédit est consenti et persiste pendant toute la durée de ce crédit bien que son remboursement paraisse assuré.

C'est un risque exclusif à la banque, et tout l'art du banquier consiste à concilier cette nécessité de se réserver la possibilité de faire face aux retraits des dépôts sans délais, avec une distribution aussi large que possible du crédit, répondant aux besoins des entreprises et des particuliers.

Ce risque ne comporte pas en lui-même le risque de non-remboursement, mais il en est l'annonciateur. Sa réalisation entraîne un accroissement involontaire de la durée des emplois de la banque. Celle-ci peut se retrouver alors astreinte de se refinancer auprès de la banque d'Algérie ou du marché monétaire à des taux, généralement élevés susceptibles d'affecter sa rentabilité.

1.3.3. Le risque de taux

Il résulte d'une évolution divergente du rendement des emplois de la banque (crédit) et du coût de ses ressources (refinancement). Ce risque de taux se traduit, pour la banque par un manque à gagner et ce, malgré le respect par la banque et son client, de leurs engagements contractuels. C'est le cas d'une augmentation du taux de référence par rapport au taux des crédits octroyés alors que celui-ci a été fixé d'avance.

Afin d'éviter ce genre de préjudices, les banques doivent opter pour des taux d'intérêt variables, fonction du taux directeur édicté par l'institut d'émission.

1.3.4. Le risque de change

Ce risque ne concerne que les prêts en devise. Il provient de l'évolution du cours de devise dans laquelle le prêt est libellé par rapport à celui de la monnaie nationale. Une augmentation du cours de change se traduit par un gain tandis qu'une baisse de ce cours correspond à une perte de change.

De ce qui précède, il apparaît clairement que le banquier prend en permanence des risques en exerçant son activité d'octroi de crédit. Il lui appartient, donc, d'effectuer une analyse rigoureuse de ceux-ci afin d'éviter leur réalisation et de prendre les précautions nécessaires.

Section 2 : Les moyens de prévention de risque du crédit

L'importance des risques encourus par les banques en matière d'octrois de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions.

Bien qu'une analyse minutieuse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (les règles prudentielles), et pour d'autres facultatifs (la prise de garantie). Parmi eux, Nous pouvons mentionner :

- L'application et le respect des règles prudentielles ;
- Le recueil des garanties ;
- Le suivi des engagements.

2.1. Le respect des règles prudentielles.

Institués par la Banque d'Algérie par l'instruction N° :74/94 du 29/11/1994 aux banques et établissements financiers pour le but de :

- Renforcer la structure financière des établissements des crédits.
- Améliorer la sécurité des déposants.
- Assurer une meilleure gestion des risques bancaires.

Les règles prudentielles les plus significatifs sont :

- 1- Ratio de couverture des risques ou de solvabilité.
- 2- Ratio de division des risques.

2.1.1. Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE) :

Il a pour objectif de renforcer la stabilité de système bancaire, ce ratio est un rapport entre les fonds propres nets de la banque et l'ensemble des risques encourus suite aux engagements qu'elle a pris envers ses clients.

$$\text{RATIO COOKE} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques encourus pondérés}} \geq 8\%$$

Les banques commerciales sont également tenues de constituer des réserves proportionnelles à leurs dépôts dans un compte ouvert de la Banque d'Algérie.

Le montant de ces réserves obligatoires doit représenter 2.5% de la somme des dépôts en Dinars.

2.1.2. Ratio de division des risques

Pour éviter la concentration des risques envers un même client, la réglementation fixe une limite individuelle aux engagements sur un même bénéficiaire :

Le total des risques encourus sur un même client ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la banque ;

$$\frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques encourus sur un même bénéficiaire}} \leq 25\%$$

Le montant total des risques encourus sur les clients, ayant dépassé 15% des fonds propres nets de la banque, doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres.

2.2. Les garanties

La garantie confère à son bénéficiaire (créancier) un droit sur un ou plusieurs biens meubles ou immeubles proposés par le garant, ou sur le patrimoine et les revenus d'une personne physique ou morale. Plus la durée du crédit est longue et plus l'évaluation du risque est délicate, le banquier doit donc légitimement rechercher pour les différents crédits, les garanties adoptées à leur nature est à leur durée.

On distingue deux (02) sortes de garanties :

- Les garanties réelles ;
- Les garanties personnelles.

2.2.1. Les garanties réelles

Une garantie réelle est un élément d'actif, peut être mobilier ou immobilier. Ces garanties concèdent donc au créancier un droit réel sur le bien, elles revêtent généralement deux formes selon la nature du bien donné en garantie à savoir :

- L'hypothèque.
- Le nantissement.

➤ **L'hypothèque :**

Selon l'article 882 du code civil «Le contrat d'hypothèque est Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe».

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

Ainsi, selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

❖ **L'hypothèque conventionnelle :**

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (la banque). Cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié. Elle doit être établie en vertu d'un acte authentique et inscrite, obligatoirement, auprès de la conservation foncière pour assurer l'opposabilité des droits du banquier aux tiers.

Cette inscription fixe, également, le rang de l'hypothèque.

❖ **L'hypothèque légale :**

Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissement financiers) jouissant d'une protection légale.

❖ **L'hypothèque judiciaire :**

C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur. Elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.

➤ **Le nantissement :**

Selon l'article 948 du code civil « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

Le nantissement peut être constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif.

Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction.

Il existe diverses formules de nantissement, nous citerons les formules les plus usitées :

- Nantissement du fonds de commerce.
- Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipements.
- Nantissement ou gage sur véhicules.
- Nantissement des actifs financiers.
- Nantissement des marchés publics.

❖ **Nantissement du fonds de commerce :**

Le nantissement est une garantie sans dépossession, consentie sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les éléments auxquels s'étend le nantissement, à défaut, il ne comprendra que l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage.

Pour être valide, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal de commerce.

❖ **Nantissement du matériel et de l'outillage :**

Le nantissement du matériel et de l'outillage est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé.

❖ **Nantissement ou gage sur véhicule :**

Il s'agit là aussi d'un gage se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial ouvert à cet effet auprès de la direction (la daira) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention (véhicule gagé).

❖ **Nantissement des actifs financiers :**

Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.

Dans ce genre de nantissement, le banquier dépossède le débiteur et doit veiller à rédiger un acte timbré et enregistré. En effet, ce type de nantissement peut être constitué selon la nature juridique des titres :

- Par acte authentique : s'il s'agit de bons de caisse nominatifs.
- Par acte sous seing privé : s'il s'agit de bons de caisse anonymes.

❖ **Nantissement des marchés publics :**

Ce genre concède au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et nanti par acte sous seing privé.

2.2.2. Les garanties personnelles

Une garantie personnelle est un engagement pris par une personne physique ou morale, sans référence à un bien précis, de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas à échéance.

Les garanties personnelles se réalisent sous la forme juridique du cautionnement et de l'aval, ce dernier n'étant qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

➤ **Le cautionnement :**

L'article 644 du Code Civil algérien stipule :

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Selon l'article 645 du Code Civil, le cautionnement est un acte consensuel, c'est-à-dire qu'il ne peut être constaté et prouvé que par écrit.

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

❖ **Le cautionnement simple :**

La caution simple jouit de deux avantages :

- **Le bénéfice de discussion** : Il peut à la caution poursuivie par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.

- **Le bénéfice de division** : l'article 664 du code civil stipule qu'en cas pluralité des cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans de cautionnement.

❖ **Le cautionnement solidaire** :

Selon l'article 665 du code civil « la caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion ».

Cette caution ne jouit ni du bénéfice de discussion ni de celui de division. Le créancier est en droit de réclamer à la caution le paiement de la totalité de la créance garantie, sans avoir préalablement à mettre en cause le débiteur principal. Le débiteur et la caution se trouvent pour ainsi dire au même rang.

➤ **L'aval** :

Aux termes de l'article 407 du Code de Commerce : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».

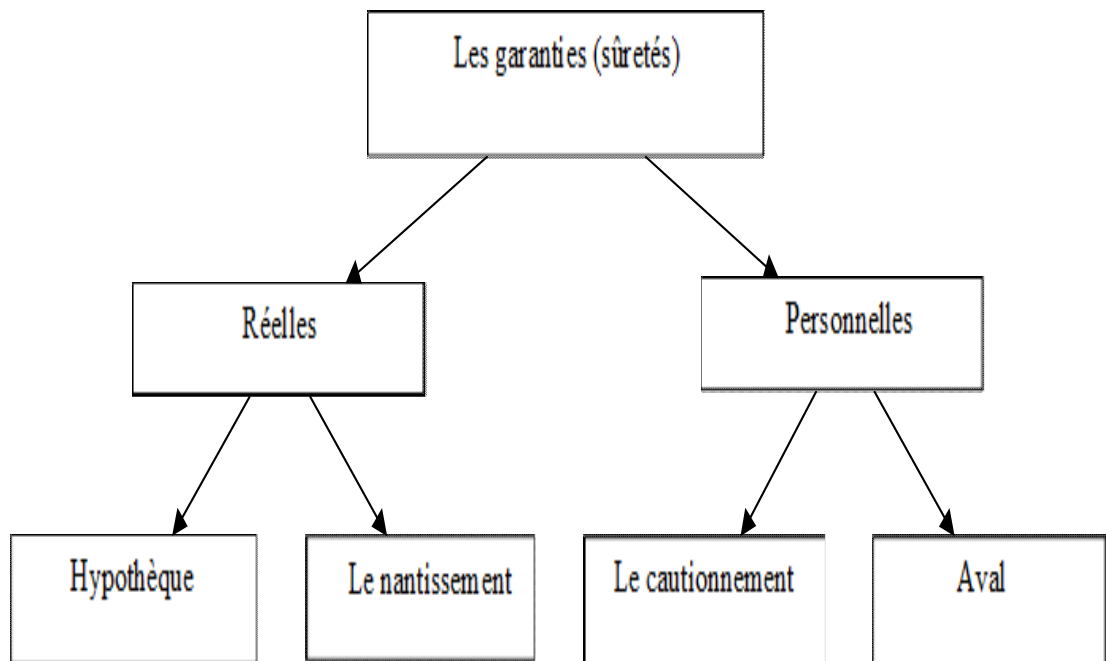
Il est exprimé par la mention « **bon pour aval** » ou toute autre mention équivalente sur le recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliseur (avaliseur ou encore donneur d'aval).

Il peut être donné par un acte séparé.

L'aval est un cautionnement solidaire. Le donneur d'aval ne peut invoquer ni le bénéfice de discussion ni le bénéfice de division.

Nous avons fait un schéma pour résumer les différentes formes de garanties dans la figure suivante :

Figure n°2-2 : Les différentes formes de garanties (sûretés)



Source : Réaliser par nos soins

2.3. Le suivi des engagements

Dans le but de garantir la récupération des créances en cas de défaillance des débiteurs, chaque banque et établissement financier doit, en vertu de l'instruction 74-94 du 19/11/1994 procéder au classement des créances par degré encouru et constituer des provisions pour les créances dont le recouvrement n'est pas assuré. Ces provisions varient, et sont de trois niveaux :

- Provisions à 30 % (pour les créances à problèmes potentiel) ;
- Provisions à 50 % (pour les créances très risquées) ;
- Provisions à 100 % (pour les créances compromises).

Conclusion

En matière de crédit, l'analyse des risques doit être préalable à toute prise de décision. Un banquier ne doit pas perdre de vue les risques qu'il va courir en répondant favorablement à la demande d'appui financier introduite par sa relation.

Tout concours bancaire comporte un risque, mais celui-ci ne doit pas empêcher le banquier d'agir, sa fonction étant de prendre puis de gérer le risque pris. Pour se prémunir, il dispose de plusieurs moyens.

Le premier moyen est la surveillance de l'entreprise depuis l'entrée en relation et la prise des garanties pour plus de sécurité.

Chapitre 3

MONTAGE ET ETUDE
D'UN DOSSIER DE CREDIT

INTRODUCTION

Le secteur financier est considéré comme étant l'un des domaines les plus sensibles en ce moment ; puisque il est devenu une économie concurrence l'une dans la colorisation des pays développés.

Donc les entreprises financières sont obligées de s'adopter avec les nouvelles indications du mode économique ; puisque les banques ne sont plus de simple caisses qui font que des opérations de distribution, mais leur définition s'est agrandi au plus large de cela, puisqu'elles sont devenus de forts parties dans l'encouragement de l'investissement et le développement économique.

L'objectif de ce chapitre est présenter l'organisme qui nous accueille et l'étude d'un cas pratique, et pour ce faire nous avons subdivisé ce chapitre en deux section :

- La première section sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil qui est la banque national d'Algérie (BNA) 441 Kolea ;
- La deuxième section abordera l'étude et montage d'un crédit d'investissement.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil BNA Kolea

1.1. Présentation de la banque nationale d'Algérie BNA

1.1.1. Historique de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie est la première banque publique commerciale de l'Algérie indépendante. Elle a été créée par l'ordonnance n°66-178 juin 1966.

Précédemment la BNA détenait un capital de 20 million de Dinars Algérien, celui-ci a été augmenté à plusieurs reprises et en 2009 il est de 14 milliards de Dinars.

La BNA est la banque qui a reçu le premier agrément (septembre 2005) des autorités monétaires en raison de ses performances, du respect des règles prudentielles et de ratio de solvabilité.

La BNA dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur, l'ensemble du territoire national. En effet, elle compte un vaste réseau de 196 agences, regroupées dans 17 directions régionales d'Exploitation.

1.2. Missions et objectifs de la BNA

1.2.1. Mission de la BNA

La BNA exerce toutes les activités de la banque de dépôts. Elle assure notamment le service financier de groupement professionnels et des entreprises. Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et des réglementations des banques algériennes :

- Collecter des capitaux à court, moyens et long terme ;
- Octroyer des crédits et des prestations de services sollicitées par la clientèle ;
- Assurer le service financier du groupement professionnel des entreprises et exploitation et participer, entre autre, au contrôle de leur gestion ;
- Elle a aussi la qualité d'intermédiaire agréé pour l'exécution des opérations du commerce extérieur ;
- elle peut prendre sous toutes formes tout intérêt et participations, dans toutes sociétés ou entreprises algériennes ou étrangères, ayant un objet similaires ou de nature à développer ses propres affaires.

1.2.2. Objectifs de la BNA

La BNA a pour vocation et objectifs, le financement de l'économie. Elle doit maximiser sa rentabilité en recueillant des ressources financières au niveau des agents économiques pour une redistribution au profit du développement de l'économie. Elle l'utilise pour se faire des crédits en faveur des opérateurs des différents secteurs d'activité. Ses objectifs visent :

- l'amélioration de l'efficacité de la gestion et l'élargissement de la gamme de produits ;
- l'introduction de nouvelles techniques managériales et marketing ;
- la gestion performante de ses ressources humaines ;
- le redéploiement du réseau pour se rapproches de la clientèle ;
- une meilleure maitrise des risques en matière d'octroi de gestion des crédits ;
- l'amélioration du système d'information.

1.3. Organisation de la Banque Nationale d'Algérie (Voir l'annexe n°1)

L'organisation de la BNA, comprend trois niveaux hiérarchique érigés sous forme de pyramide dont le sommet comporte la Direction Générale et la base des DRE (Direction du

Réseau d'Exploitation). Ces directions sont secondées par des agences réparties sur tout le territoire national.

1.3.1. La Direction Générale

La direction générale de la BNA est assurée par un Président Directeur Générale secondé par cinq divisionnaires et un secrétaire général.

- Division de l'Exploitation et de l'Animation Commerciale (D.E.A.C) ;
- Division Engagements (D.E) ;
- Division internationale (D.I) ;
- Division gestion des moyens matériels et ressources humaines(D.G.M.M.R.H) ;
- Division organisation et système informatique(D.O.S.I).

Chaque division couvre un certain nombre de directions centrales.

1.3.2. Les Directions de Réseau d'Exploitation (D.R.E)

Les structures régionales érigées en direction du réseau d'exploitation sont au nombre de 17. Elles ont pour rôle : d'encadrer, d'assister, d'animer et de contrôler les agences qui leur sont rattachées. Elles jouissent d'une autonomie importante et agissent en véritables banques régionales.

Chaque direction du réseau d'exploitation se divise en quatre départements :

- Département de contrôle ;
- Département de crédit ;
- Département de la promotion et de l'Animation Commerciale ;
- Département de la Gestion Administrative et du Budget.

1.3.3. Les agences

Le réseau actuel est formé de 198 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. L'agence dispose des prérogatives de gestion dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. Elle est, par vocation, une structure d'action commerciale, et de développement et la rentabilité de la banque dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés.

Les agences sont classées en fonction de leur importance commerciale, selon l'importance du lieu d'implantation (Wilaya, Daira, Commune), le degré de leurs performances et l'importance de leurs chiffres d'affaires. Elles sont classées en trois catégories :

- Agences 1ere catégorie (type A) ou bien agences principales.
- Agences 2éme catégorie (type B)
- Agences 3éme catégorie (type C).

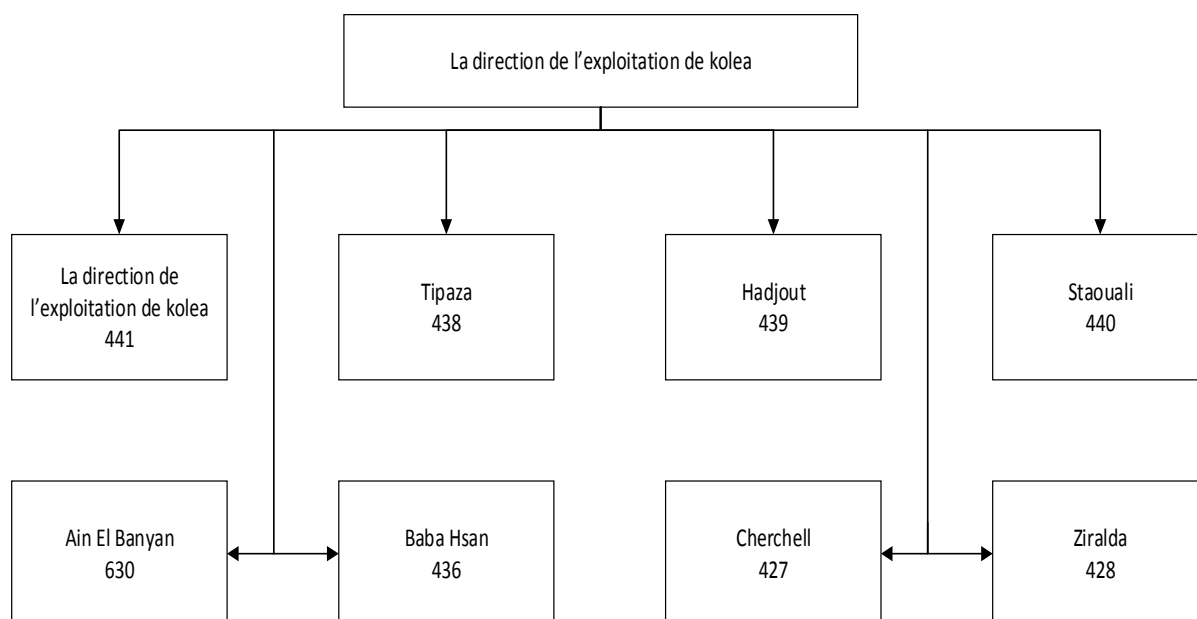
Les agences implantées au niveau des Wilayas sont généralement classées en catégorie A. lorsqu'il existe sur une même place plusieurs représentations, celles-ci sont classées sur la base de critères liés á la performance et l'importance du chiffre d'affaires propre á chaque siège.

1.4. Présentation du BNA kolea 441

1.4.1. Présentation de l'agence

La direction de l'exploitation indépendante de Kolea qui porte le code 188 est considéré comme l'un des réseaux les plus important dans le centre par contre l'agence d'étude pratique de Kolea portant le code 441 est considéré comme une agence principale du premier bord par la direction du réseau d'exploitation de Kolea car elle comprend 8 agences affiliées nous les montrons dans le schéma suivant :

Figure n° 3-3 : La direction de l'exploitation de kolea et ses agences.



1.4.2. L'organisation de l'agence

➤ Service commerce extérieur :

Le service commerce extérieur est chargé de réaliser, de gérer de superviser toutes les opérations qui matérialisent les relations du banquier avec sa clientèle et /ou avec ses correspondants essentiellement dans le cadre de commerce extérieur.

➤ Service de crédit :

Le service crédit s'occupe principalement de réception de client des études et analyses des dossiers de crédits, et le suivi des conditions d'octroi de crédit.

➤ Service secrétariat engagement :

Pour en faire, au niveau de chaque agence bancaire on trouve le service secrétariat qui est un organe de gestion et d'exécution.

- L'ouverture d'un compte bancaire ;
- L'acquisition d'un livre d'épargne ;
- La clôture de compte.

➤ Service de portefeuille :

❖ Le virement :

Est une opération qui consiste à débiter un compte pour créditer un autre compte.

❖ La remise de chèque :

La remise de chèque correspond au dépôt d'un ou plusieurs chèques par un client auprès de la banque afin que celle-ci en assure le recouvrement.

❖ La télé compensation :

C'est un procédé qui facilite le paiement et l'encaissement des chèques entre toutes les banques. Il est surtout réputé pour sa rapidité dans les opérations et la vérification des chèques encaissée par chèque banque. Les banquiers seront appelés à gérer ce flux chaque jour. Chaque banque devra donner «ordre de virement» à ses clients si une autre banque lui en donne le feu vert.

Les autorités monétaires misent particulièrement sur des logiciels très performants sécurisant pour de telle opérations.

1.4.3. Les relations du service crédit

Nous pouvons distinguer deux types de relations :

➤ Les relations fonctionnelles

Le service crédit est lié étroitement avec les autres services de la banque, comme le service caisse et le service administration, car les informations concernant la clientèle (tels que le mouvement confié par le client, la date d'ouverture de compte, ainsi que sa position décaire et les incidents de paiement) doivent être recueillies à leur niveau. Quand il s'agit d'une nouvelle affaire, le client sera mis en relation avec les autres services, tels que le service caisse pour l'ouverture de compte.

➤ Les relations hiérarchiques

La prise de décision sur l'octroi du crédit ne revient pas entièrement à l'agence bancaire, car celle-ci est sous l'autorité du groupe d'exploitation, qui lui-même est sous l'autorité de la direction générale. Dans chacune de ces unités, on trouve un comité de crédit qui effectuera des études de dossiers de crédit et procédera soit à un avis consultatif sur le dossier de crédit, soit à une des directions d'octroi ou de refus de crédit sollicité.

Section 02 : Etude et montage d'un crédit d'investissement

L'investissement est une opération à caractéristiques variées et complexes, qui nous obligent à faire une étude très minutieuse, avant tout financement ou prise des risques. Dans la réalité, chaque demande du crédit d'investissement doit être accompagnée d'un certain nombre de documents, pour permettre l'identification des entreprises et l'appréciation de son éligibilité au financement bancaire sollicité.

Pour illustrer les techniques d'analyses et d'évaluations bancaires, nous avons opté pour un cas pratique où nous avons essayé d'appliquer les techniques d'analyses financière et d'évaluations de projet.

2.1. Etude de cas n°1

2.1.1. Constitution du dossier de crédit (Voire l'annexe n°2)

Le client concerné représente une relation avec l'agence. Son activité consiste à offrir des prestations de service sous forme de transport public de voyageurs. Le projet comprend plusieurs documents, parmi lesquels on peut citer :

- Demande de crédit : (voire l'annexe n°3)

La demande doit comporter le cachet et la signature des personnes habilitées à engager l'entreprise.

- Analyse et étude de projet ;
- Etude technico-économique ;
- Bilan prévisionnel ;
- Facture pro-forma ;
- Agrément ANDI, avec la liste du programme d'équipement ;
- Copie de registre de commerce ou carte d'artisan ou agrément ;
- Copie de la carte fiscale ;
- Extrait de rôle ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Copie de permis de conduire ;
- Contrat d'adhésion au fond de garantie ;
- Devis d'assurance ;
- Structure finale de financement ;
- Statut juridique ;
- Contrat de location ;

2.1.2. Etude technico-économique

L'étude technico-économique est une étude approfondie de faisabilité du projet, elle a pour objet d'évaluer les risques liées au marché, d'examiner les aspects techniques et organisationnels et déterminer les coûts.

➤ Présentation de la société

- Cette société rentre dans le cadre de l'emploi de jeunes, elle organisée sous forme de micro-entreprise de transport public des voyageurs ayant obtenu une attestation d'éligibilité au crédit N°933.98 délivrée le 1998 par l'Agence Nationale de soutien à l'Emploi de Jeunes.

- Nom et raison sociale : MME. BEHLOUL AOUDA EPSE BOUMEDIENE
- Activité : Transport de voyageurs.
- Adresse : Cité des 188 Logts Kolea.
- Registre de commerce n° : XXXX.
- Article n° : XXXX.

➤ **Présentation général du projet :**

- Identification du projet : transport public.
- Branche d'activité : transport public des voyageurs (service).
- Localisation et implantation : Cité des 188 Logts Kolea.
- Forme juridique : ME de transport de voyageurs.
- Nature d'investissement : création.

➤ **Description des présentations**

Il s'agit plus particulièrement des transports publics des voyageurs :

- Coût de l'investissement : 1.914.350
- Etat d'avancement du projet et délais de réalisation : le matériel livrable dès paiement
- Le siège de la micro-entreprise sera implanté à kolea dans un garage.

➤ **Impact du projet :**

L'impact de ce projet au niveau économique, environnement et social est appréciable et non polluante : deux (2) postes d'emplois à crée.

➤ **Crédit bancaire :**

En un concours bancaires équivalent à 70% de l'équipement de transport à acquérir, remboursable sur cinq ans avec un déferé de une (1) année.

➤ **Avantages souhaité :**

Taux d'intérêt à 4.25 %

2.1.3. Analyse de marché

En dépit de la concurrence dans le domaine du transport public, ce créneau demeure toujours porteur et ce compte tenu de l'importante demande qui caractérise le marché de transport des voyageurs et qui ne cesse d'augmenter.

➤ **Equipement locaux à acquérir (neuf) :**

Tableau n°3-1 : Equipement locaux acquérir (Les valeurs en dinars algérien (DA))

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Bus 25 places conty marque hundia	1.366.700	363.300	1.730.000

Source : Fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Kolea

➤ **Financement de projet**

Dans cet élément, nous présenterons la structure de financement, puis les tableaux d'amortissement.

❖ **Structure de financement :**

Tableau n°3-2 : structure de financement (Les valeurs en dinars Algérien(DA)).

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apports du promoteur en nature	0	00000
Apports du promoteur en numéraires	10 %	191.435
Crédit ANSEJ non rémunéré	20%	382.870
Crédit bancaire bonifié	70%	1.340.045
Total	100%	1.914.350

Source : Fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Kolea

❖ **Tableau d'amortissement de matériels à acquérir**

Tableau n° 3-3 : L'Amortissement constant du matériel (Les valeurs en DA)

Les années	Valeur réel	amortissement	VNC
1 ^{er} e année	1.730.000	346.000	1.384.000
2 ^{em} e année	1.730.000	346.000	1.038.000
3 ^{em} e année	1.730.000	346.000	692.000
4 ^{em} e année	1.730.000	346.000	346.000
5 ^{em} e année	1.730.000	346.000	0

Source : réalisé par nos soins.

❖ **Tableau d'amortissement de crédit bancaire :**

Tableau n° 3-4 : Les amortissements du crédit (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Montant du crédit	1.340.045				
Duré de crédit	5 ans				
Taux d'intérêt	4.25%				
Rubrique	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Principale	268.009	268.009	268.009	268.009	268.009
Reste à rembourser	1.340.045	1.072.036	804.027	536.018	268.009
Intérêt bancaires	56.951,91	45.561,53	34.171,14	22.780,76	11.390,38

Source : réalisé par nos soins.

2.1.4. Le diagnostic financier de l'entreprise

Cet élément est subdivisé en deux (2) types. Le premier point traitera de l'analyse financière de l'entreprise et le deuxième abordera l'analyse de l'équilibre financier.

➤ Analyse financière de l'entreprise :

L'analyse financière peut être défini comme étant une « démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fourni par une entreprise à destination des tirs, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique, sa solvabilité et enfin son patrimoine»¹.

❖ Présentation des bilans :

Dans ce titre en va présenter les différents bilans comptables et financiers. Parmi ces bilans, nous citant le bilan d'ouverture, le bilan comptable prévisionnel, et le bilan financier.

▪ Le bilan d'ouverture :

L'exercice d'un commerçant suppose la réunion d'un certain nombre d'éléments tels que le bilan d'ouverture vous présente :

Tableau n° 3-5 : présentation du bilan d'ouverture (Les valeurs en dinars Algérien (DA)).

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
2-INVESTISSEMENT	1.750.000	1-FONDS PROPRES	191.435
-Frais préliminaire	20.000	-Fond social	191.435
-Matériel de transport	1.730.000		
3-STOCK	00		
-Matière et fourniture	00		
4-CREANCE	164.350	5-DETTES D'INVESTISSEMENT	1.722.915
-Caisse et banque	164.350	-Emprunts bancaire(CMT)	1.340.045
-Frais de la location	00	-Autre emprunts (ANSEJ)	382.870
TOTAL ACTIF	1.914.350	TOTAL PASSIF	1.914.350

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Koléa

- Le bilan comptable prévisionnel de l'actif sur 5 ans :

Il désigne la partie gauche ou active, on inscrit tout ce que possède le commerçant et ce que doivent ses clients. Nous allons présenter pour vous ce tableau pour plus d'illustration :

¹JEAN, Pierre : *L'analyse financière*, édition, Dunod, paris, 2007, P1.

Tableau n° 3-6 : le bilan comptable prévisionnel d'actifs sur 5 ans (Les valeurs en (DA))

Intitulés des comptes	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
- Frais préliminaires	16 000	12 000	8 000	4 000	00
- matériels de transports	1384 000	1038000	692000	346000	00
3-Stocks					
- Matières et fourniture	00	00	00	00	00
4- Créances					
-caisse	931398	972388	1011616	1062832	1139505
Total Actif	2331398	2022388	1711616	1412832	1139505

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- **Le bilan comptable prévisionnel du passif sur 5 ans :**

« Le passif du bilan décrit l'origine des ressources de l'entreprise »². Il contient les éléments cités dans le tableau suivant :

Tableau n° 3-7 : bilan comptable prévisionnel du passif sur 5 ans (Les valeurs en (DA))

Intitulés des comptes	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
1-Fonds propres	191435	191435	191435	191435	191435
5-Dettes d'investissement					
-emprunts bancaires	1.340.045	1.005.035	670.025	335.015	00
-Autres emprunts (ANSEJ)	382870	382870	382870	382870	382870
Résultats	417048	443048	467286	503512	565200
-Total Passif	2331398	2022388	1711616	1412832	1139505

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- **Tableau de compte de résultat prévisionnel :**

Le TCR la détermination du bénéfice dégagé par l'entreprise, et juste après nous avons abordé l'exemple de cette entreprise comme suit :

² AHMED, Sadou : *comptabilité générale*, édition, Berti, Alger, 2005, P226.

	Année 01		Année 02		Année 03		Année 04		Année 05	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations fournies		1400 000		1500 000		1600 000		1700 000		1800 000
- Matières et fourniture consommées	160 000		180 000		200 000		210 000		220 000	
- Frais de déplacement	90 000		100 000		120 000		120 000		130 000	
- Entretien – Réparation b1s	60 000		70 000		80 000		85 000		95 000	
- Services	35 000		40 000		50 000		55 000		65 000	
Valeur ajoutée		1054 000		1110 000		1150 000		1230 000		1290 000
1- Frais de personnel	180 000		200 000		220 000		220 000		220 000	
2- Frais financières	56 952		56 952		42714		28476		14238	
3- Frais divers	50 000		60 000		70 000		75 000		85 000	
4- dotation aux amortissements et aux provisions	350 000		350 000		350 000		350 000		350 000	
5- Taxe sur l'actif professionnelle							43 350		459 000	
6- Versement forfaitaire							9662		9662	
Résultat d'exploitation		443 048		443 048		467 286		503 512		565 200

- **Le bilan financier d'actif** : nous traiterons le tableau comme suite :

Tableau n° 3-9 : le bilan financier actif (Les Valeurs en dinars Algérien (DA))

Intitulé	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
- V.I	1 400 000	1 050 000	700 000	350 000	00
- V.E	00	00	00	00	00
- V.R	00	00	00	00	00
- V.D	931 398	972 388	1 011 616	1 062 832	1 139 505
Actif circulant	931 398	972 388	1 011 616	1 062 832	1 139 505
Σ Actif	2 331 398	2 022 388	1 711 616	1 412 832	139 505

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- **Le bilan financier du passif** : il contient les éléments citons au-dessous :

Tableau n°3-10 : le bilan financier du passif (Les Valeurs en dinars Algérien (DA))

Intitulé	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
-Fond propres	608 483	634 483	685 721	694 947	756 635
-Fonds social	191 435	191 435	191 435	191 435	191 435
-Rslt d'exercice	417 048	417 048	417 048	417 048	417 048
-DLMT	1 722 915	1 387 905	1 052 895	714 885	382 870
-Emprunt bancaire					
-Autres emprunts					
-Capitaux permanent	2 331 398	2 022 388	1 711 616	1 412 832	1 139 505
-DCT	00	00	00	00	00
Σ Passif	2331398	2022388	1711616	1412832	1139505

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

➤ **Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise :**

Pour financer son activité habituelle et son développement, l'entreprise doit respecter certains équilibres financiers, que nous avons cités comme suite :

▪ **Fond de roulement :**

Le fond de roulement est la part des capitaux permanents qui n'est pas absorbée par le financement des valeurs immobilisées, et qui est par suit disponible pour financer les besoins liées en cycle d'exploitation.

Le fond de roulement est calculé de deux manières :

▪ Par le haut du bilan :

$$\text{FR} = \text{CP} - \text{VI}$$

Tel que :

✚ FR : le fond de roulement ;

✚ CP : capitaux permanents ;

✚ VI : valeurs immobilisées.

▪ Par le bas du bilan :

$$\text{RF} = \text{AC} - \text{DCT}$$

Tel que :

✚ AC : Actif circulant ;

✚ DCT : dettes à court terme.

Tableau n° 3-11 : le fond de roulement FR par le haut du bilan (Les valeurs en dinars algérien(DA))

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
CP	2331398	2011388	1711616	1412832	1139505
VI	1400000	1050000	700000	350000	0
FR	931398	972388	1011616	1062832	1139505

Source : réalisé par nos soins.

Le FR par le bas du bilan (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
AC	931398	972388	1011616	1062832	1139505
DCT	00	00	00	00	00
FR	931398	972388	1011616	1062832	1139505

Source : réalisé par nos soins.

Commentaire : le FR de l'entreprise connaît une évolution favorable sur les cinq années. Donc l'entreprise finance les immobilisations par les CP et une partie de l'actif.

- **Le besoin en fond de roulement :**

Le besoin en fond de roulement (besoin d'exploitation) est défini comme étant la part des besoins de financements du cycle d'exploitation de l'entreprise qui n'est pas financé par des ressources nées des décalages entre les recettes et les dépenses.

Le calcul du BFR se fait en deux manières :

- Premièrement :

$$\text{BFR} = \text{VE} + \text{VR} - \text{DCT}$$

Tel que :

✚ BFR : besoin en fond de roulement ;

✚ VE : valeur d'exploitation ;

✚ VR : valeur réalisable ;

✚ DCT : dettes à court terme.

- Deuxièmement :

$$\text{BFR} = \text{AC} - \text{PC}$$

Tel que :

✚ AC : actif circulant (hors trésorerie) ;

✚ PC : passif circulant.

Tableau n°3-12 : Le besoin en fond de roulement (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
VE	00	00	00	00	00
VR	00	00	00	00	00
DCT	00	00	00	00	00
BFR	00	00	00	00	00

Source : réalisé par nos soins.

Commentaire : cette entreprise ne fait pas recours au BFR, puisque elle ne dispose pas de ce dernier le c'est-à-dire l'AC est nul et les DCT avec les dettes financières aussi nulles qui implique un BFR nul.

- **La trésorerie :**

« Ensemble des moyens de financement liquide ou à court terme dont dispose un agent économique pour faire face à ses dépenses de toute nature : encaisse, les crédits bancaires à

court terme obtenu par mobilisation de créances ou par découvert, avances(ou facilité de caisse) » ¹

La trésorerie est calculée de deux manières :

- Premièrement :

$$T = VD - DF$$

Tel que :

- T : trésorerie ;
- VD : valeur disponible ;
- DF : dette financière.

- Deuxièmement :

$$T = FR - BFR$$

Tableau n°3-13 : La trésorerie (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
FR	931398	972388	1011616	1062832	1139505
BFR	00	00	00	00	00
T	931398	972388	1011616	1062832	1139505

Source : réalisé par non soins.

Commentaire : la trésorerie est positive, ce qui signifie que l'entreprise dispose de liquidité assez importante pour lui permettre le remboursement de ses dettes à court terme.

- **Analyse par la méthode des ratios**

La méthode des ratios consiste à mettre en rapport des données comptables les plus significatives pour étudier la structure.

Elle est surtout une méthode d'étude comparative dans la mesure où un ratio lui-même ne signifie rien est que c'est la comparaison des ratios à une norme sur plusieurs exercices ou entre plusieurs banques. Nous allons distinguer entre :

- **Ratio de structure :**

Ces ratios mettent en évidence les grandes masses du bilan, pour étudier l'activité et l'équilibre financier de la banque. Nous commençons de citer :

¹ BEATRICE et FRANCIS Grand Billot, *analyse financière*, ED, gualino, paris, 2002.

- **Ratio de financement :**

$$\text{Ratio de financement} = \text{FR} / \text{total passif}$$

Tableau n° 3-14: ratio de financement (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
FR	931398	972388	1011616	1062832	1139505
Total passif	2331398	2022388	1711616	1412832	1139505
Ratio de financement	0,39	0,48	0,59	0,75	1

Source : réalisé par nos soins.

- **Ratio d'autofinancement :**

$$\text{Ratio d'AF} = \text{DCMT} / \text{total CP}$$

Tel que :

AF : autofinancement ;

DCMT : dettes court et moyen terme

CP : capitaux permanent.

Tableau n°3-15: ratio d'autofinancement (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
DCMT	1 722 915	1 387 905	1 052 895	714 885	382 870
Total CP	2331398	2022388	1711616	1412832	1139505
Ratio d'AF	0,73	0,68	0,61	0,5	0,33

Source : réalisé par nos soins.

• **Ratio d'activité :**

Nous pouvons distinguer entre :

- **Ratio de rentabilité :**

La rentabilité est l'aptitude d'une entreprise à dégager un profit. Elle résulte de la comparaison des résultats obtenus au cours d'une période avec les moyennes utilisées pour l'obtenir. Ce ratio se définit de :

❖ **Ratio de rentabilité financière**

$$\text{Ratio de RF} = \text{RN} / \text{CP}$$

Tel que :

RF : rentabilité financière ;

RN : résultat net ;

CP : capitaux permanent.

Tableau n° 3-16: ratio de rentabilité financière (Les valeurs en dinars algérien (DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
RN	417 048	417 048	467 286	503 512	565 200
CP	2331398	2011388	1711616	1412832	1139505
Ratio de RF	0,17	0,21	0,27	0,35	0,49

Source : réalisé par nos soins.

Commentaire : ce ratio est en situation de croissance d'une année à l'autre, donc l'entreprise dégage un résultat très important.

- **Ratio de rentabilité économique :**

Ce ratio permet de mesurer la part du résultat net par rapport au total d'actif de l'entreprise.

$$\text{Ratio de RE} = \text{RN} / \text{FP}$$

Tel que :



RN : résultat net



FR : fond propre

Tableau n° 3-17: ratio de rentabilité économique (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
RN	417 048	417 048	467 286	503 512	565 200
FP	2331398	2011388	1711616	1412832	1139505
Ratio de RE	0,17	0,21	0,27	0,35	0,49

Source : réalisé par nos soins.

Commentaire : nous pouvons remarquer que cette entreprise ne dispose pas de liquidité générale (puisque le résultat est nul), et nous pouvons remettre en cause le manque de dette à court terme c'est-à-dire l'entreprise est en bonne santé financière puisque elle finance ces exploitations par l'actif circulant.

2.1.5. Critères d'évaluations des projets d'investissement

Elle se fait par la détermination des points suivants :

➤ **Calcul de délai de récupération de l'investissement :**

Avant présenter le tableau de délai de récupération de l'investissement en va calculer la capacité d'autofinancement. Tels que :

Tableau de capacité d'autofinancement :

La CAF est appelé actuellement MBA (marge brut d'autofinancement) elle est calculé comme suite :

$$\text{CAF} = \text{RNE} + \text{dotations aux amortissements} + \text{dotations aux provisions à caractère de réserve} - (\text{reprise des provisions ou / et régularisation des amortissements}).$$

Tableau n°3-18 : la capacité d'autofinancement (Les valeurs en dinars algérien(DA)).

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
RNE	417.048	443.048	467.286	503.512	565.200
Dotations aux amortissements	350.000	350.000	350.000	350.000	350.000
Dotations aux provisions	-----	-----	-----	-----	-----
CAF	767.048	793.048	817.286	853.512	915.200

Source : réalisé par nos soins

Tableau de délai de récupération :

C'est la période d'exploitation qui permet de rembourser le montant de l'investissement initial.

Tableau n°3-19 : le délai de récupération de l'investissement

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
CAF	767.048	793.048	817.286	853.512	915.200
Récupération du BFR					00
Valeur résiduelle					00
Cash-flows	767.048	793.048	817.286	853.512	915.200
Cash-flows cumulés	767.048	1.560.096	2.377.382	3.230.894	4.146.094
Cash-flows actualisés	735.777,45	729.705,04	721.349,72	722.612,34	774.839,50
Coût d'investissement	1.914.350	1.914.350	1.914.350	1.914.350	1.914.350

Source : réalisé par nos soins.

Cash-flows actualises = Cash-flows actualisé¹ X (1+t)⁻¹ + - - - + Cash-flows actualiseⁿ X (1+t)⁻ⁿ

Commentaire : à partir des cash-flows prévisionnels cumulés et actualisés, l'investissement serait récupérer au bout de la troisième année, puisque le coût de l'investissement est inférieur au cash-flow cumulé de la troisième année.

➤ **La valeur actuelle nette :**

$$VAN = \Sigma \text{ cash-flows actualisés} - \text{investissement.}$$

Σ cash-flows actualisés	Investissement	VAN
3.684.284,05	1.914.350	1.769.943,05

Commentaire : on déduit une VAN positif. Ce qui veut dire que ce projet est rentable.

➤ **Indice de profitabilité :**

$$IP = \Sigma \text{ cash-flows actualisés} / \text{investissement.}$$

Σ cash-flows actualisés	Investissement	IP
3.684.284,05	1.914.350	1,92

2.1.6. Les garanties (Voir l'annexe n°4)

Les garanties fournies par le client ou par des tiers :

- Convention C.M.T à recueillir (Voire l'annexe n°5)
- Nantissement du matériel à recueillir ;
- D.P.A.M.R à recueillir ;
- A.F.M.G ;
- Caution de L. EPOUX.

• **La décision prise par la banque :**

Nous sommes sollicités par le promoteur pour l'aider à financer son projet rentrant dans le cadre de l'emploi de jeunes, pour notre part et compte tenu des éléments positifs qui caractérisent cette affaire notamment :

- La nature d'activité
- Les garanties proposées

Nous sommes favorables pour ma mise en place d'une ligne de crédit sous forme d'un CMT de **1.340.045** DA s'étalant sur 5 années représentant 70% du coût totale du projet et ce conformément au dossier technico- économique arrêté par L'A.N.S.E.J.

2.2. Etude de cas n°2

2.2.1. Constitution du dossier de crédit

Le projet comprend les documents suivant :

- Demande de crédit ;
- Fiche d'entreprise ;
- Analyse et étude de projet ;
- Etude technico-économique ;
- Bilan prévisionnel ;
- Facture pro-forma ;
- Agrément ANDI, avec la liste du programme d'équipement ;
- Copie de registre de commerce ou carte d'artisan ou agrément ;
- Copie de la carte fiscale ;
- Extrait de rôle ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Copie de permis de conduire ;
- Contrat d'adhésion au fond de garantie ;
- Devis d'assurance ;
- Structure finale de financement ;
- Statut juridique ;
- Contrat de location ;

2.2.2. Etude technico-économique :

L'étude technico-économique est une étude approfondie de faisabilité du projet, elle a pour objet d'évaluer les risques liées au marché, d'examiner les aspects techniques et organisationnels et déterminer les coûts.

➤ Présentation général du projet :

- Identification du projet : crémerie
- Branche d'activité : service.
- Localisation et implantation : kolea
- Forme juridique : Entité individuelle
- Nature d'investissement : création

➤ **Impact du projet :**

L'impact du projet sur le plan économique est satisfaisant, sur le plan social l'entreprise pourra offrir jusqu'à deux postes de travail, l'activité ne présente aucun danger pour l'environnement.

➤ **Crédit bancaire :**

En un concours bancaires équivalent à 70% de l'équipement à acquérir, remboursable sur cinq ans avec un déferé de une (1) année.

➤ **Avantages souhaité :**

Taux d'intérêt à 6.5 %

2.2.3. Analyse de marché

Le manque de la concurrence permet de réaliser des chiffres important :

➤ **Equipement locaux à acquérir :**

Equipement de production : 1.844.000 DA.

➤ **Financement de projet :**

Dans cet élément, nous présenterons la structure de financement, puis les tableaux d'amortissement.

❖ **Structure de financement :**

Tableau n°3-20 : structure de financement (Les valeurs en dinars Algérien DA).

Rubrique	Taux de participation	montant
Apports du promoteur en nature	0	00000
Apports du promoteur en numéraires	5 %	97.193
Crédit ANSEJ non rémunéré	25%	485.967
Crédit bancaire bonifié	70%	1.360.706
Total	100%	1.943.866

Source : Fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Kolea

❖ **Tableau d'amortissement de crédit bancaire****Tableau n°3-21 : Les amortissements du crédit** (Les valeurs en dinars algérien DA).

Montant du crédit	1.360.706,49				
Durée du crédit	5				
Taux de crédit bancaire	6,5 %				
Taux de bonification	50 %				
Rubrique	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Principal	272.141,30	272.141,30	272.141,30	272.141,30	272.141,30
Reste à rembourser	1.360.706,49	1.088.565,19	816.423,90	544.282,60	272.141,30
Intérêt bancaire	88.445,92	70.756,74	53.067,55	35.378,37	17.689,18
Intérêt bancaire bonifiés	44.222,96	35.378,37	26.533,78	17.689,17	8.844,59
Intérêt à payer	44.222,96	35.378,37	26.533,78	17.689,17	8.844,59

Source : Fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Kolea

2.2.4. Le diagnostic financier de l'entreprise

Cet élément est subdivisé en deux (2) types. Le premier point traitera de l'analyse financière de l'entreprise et le deuxième abordera l'analyse de l'équilibre financier.

➤ **Analyse financière de l'entreprise :**❖ **Présentation des bilans :**- **Le bilan d'ouverture :**

Tableau n°3-22 : Le bilan d'ouverture (Les valeurs en dinars Algérien DA).

Actif	Montant	Passif	Montant
2-Investissement		1-Fonds propres	97.193,32
-frais préliminaire	49.866,42		
-Equipement de production	1.844.000		
4-Créances		5-Dettes d'investissement	
-Caisse	50.000	-Emprunt bancaires	1.360.706,49
		-Autres emprunts (ANSEJ)	485.966,60
TOTAL	1.943.866,42	TOTAL	1.943.866,42

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Koléa

- **Le bilan comptable prévisionnel de l'actif sur 5 ans :**

Tableau n°3-23 : le bilan comptable prévisionnel d'actifs sur 5 ans (Les valeurs en dinars algérien DA).

Intitulés des comptes	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
- Frais préliminaires	39.893,13	29.919,85	19.946,57	9.973,28	00
Equipement de production	1.659.600	1.475.200	1.290.800	1.106.400	922.000
3-Stocks	00	00	00	00	00
- Matières et fourniture	00	00	00	00	00
4- Créances	536.493,34	529.684,49	493.852,30	460.052,92	428.391,52
-caisse	160.948	158.905,35	148.155,69	138.015,88	128.517,45
-banque	375.545,34	370.779,14	345.696,61	322.037,04	299.874,06
-Total Actif	2.235.986,48	2.034.804,34	1.804.598,86	1.576.426,2	1.350.391,52

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- Le bilan comptable prévisionnel du passif sur 5ans :

Tableau n°3-24 : bilan comptable prévisionnel du passif sur 5 ans (Les valeurs en dinars algérien DA).

Intitulés des comptes	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
1-Fonds propres	97.193,32	97.193,32	97.193,32	97.193,32	97.193,32
5-Dettes d'investissement					
-emprunts bancaires	1.360.706,49	1.088.565,19	816.423,90	544.282,60	272.141,30
-Autres emprunts (ANSEJ)	485.966,60	485.966,60	485.966,60	485.966,60	485.966,60
Résultats	292.120,06	363.079,22	405.015,04	448.983,68	495.090,29
-Total Passif	2.235.986,48	2.034.804,34	1.804.598,86	1.576.426,2	1.350.391,52

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- Tableau de compte de résultat prévisionnel :

Tableau n°3-25 : TCR prévisionnel (Les valeurs en dinars algérien DA).

Intitulés des comptes	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
-Prestation fournies	1.500.000	1.575.000	1.653.750	1.736.437,50	1.823.259,38
-Matières et fournitures consommé	300.000	315.000	330.750	347.287,7	364.651,88
-Service	60.000	62.000	64.000	66.000	68.000
-Valeur ajoutée	1.140.000	1.198.000	1.259.000	1.323.150	1.390.607,50
-Frais de personnel	360.000	367.200	374.544	382.034,88	389.657,58
-Frais divers	49.866,42	50.863,73	51.881,02	52.918,64	53.977,01
-Impôts et taxes	30.000	31.500	33.075	34.728,75	36.465,19
-Frais financiers	88.445,92	35.378,37	26.533,78	17.689,18	8.844,59
-Amort	194.373,28	194.373,28	194.373,28	194.373,28	194.373,28
-Charge d'exploitation	722.685,62	679.315,40	680.407,08	681.744,74	683.335,66
-RBE	417.314,38	518.684,60	578.592,92	641.405,26	707.271,84
-IBS	125.194,31	155.605,38	173.577,88	192.421,58	212.181,55
-R.N.E	292.120,06	363.079,22	405.015,04	448.983,68	495.090,29

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA Koléa

- **Le bilan financier d'actif** : nous traiterons le tableau comme suite :

Tableau n°3-26 : le bilan financier actif (Les Valeurs en dinars Algérien DA).

Intitulé	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
- V.I	1.699.493,13	1.505.119,85	1.310.746,57	1.116.373,28	922.000
- V.E	00	00	00	00	00
- V.R	00	00	00	00	00
- V.D	536.493,34	529.684,49	493.852,30	460.052,92	428.391,52
Actif circulant	536.493,34	529.684,49	493.852,30	460.052,92	428.391,52
Σ Actif	2.235.986,48	2.034.804,34	1.804.598,86	1.576.426,2	1.350.391,52

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

- **Le bilan financier du passif**

Tableau n°3-27 : le bilan financier du passif (Les Valeurs en dinars Algérien DA)

Intitulé	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
-Fond propres	389.313,38	460.272,54	502.208,36	546.177	592.283,61
-Fonds social	97.193,32	97.193,32	97.193,32	97.193,32	97.193,32
-Rslt d'exercice	292.120,06	363.079,22	405.015,04	448.983,68	495.090,29
-DLMT	1.846.673,09	1.574.531,79	1.302.390,5	1.030.249,2	758.107,9
-Emprunt bancaire	1.360.706,49	1.088.565,19	816.423,90	544.282,60	272.141,30
-Autres emprunts	485.966,60	485.966,60	485.966,60	485.966,60	485.966,60
-Capitaux permanant	2.235.986,48	2.034.804,34	1.804.598,86	1.576.426,2	1.350.391,52
-DCT	00	00	00	00	00
Σ Passif	2.235.986,48	2.034.804,34	1.804.598,86	1.576.426,2	1.350.391,52

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 441 BNA Koléa

➤ **Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise :**

Tableau n°3-28 : L'équilibre financière de l'entreprise (les valeurs en dinars algérien DA).

	FR	BFR	TN
	FR= CP- VI	BFR= VE+VR-DCT	T= FR - BFR
Année 01	536.493,35	00	536.493,35
Année 02	529.684,49	00	529.684,49
Année 03	493.852,30	00	493.852,30
Année 04	460.052,92	00	460.052,92
Année 05	428.391,52	00	428.391,52
Commentaire	Dans ce cas, l'entreprise en plus de financer entièrement ses immobilisations, dégage un excédent de capitaux à long terme destiné à financer son actif à court terme. Elle dispose donc d'une marge de sécurité pour faire face aux éventuels problèmes de réalisation de l'actif circulant.	dans ce cas les ressources d'exploitation égale les besoins d'exploitation.	FR>BFR, TR>0 : il y a équilibre financier sain dans la mesure où l'entreprise dispose suffisamment des ressources pour financer tous ses besoins et un excédent de trésorerie.

Source : réaliser par nos soins.

Tableau n°3-29 : les ratios.

	Ratio de structure		Ratio de rentabilité	
	Ratio de financement	Ratio d'autofinancement	Ratio de rentabilité financière	Ratio de rentabilité économique
	Ratio de financement= FR/ total passif	Ratio d'AF= DCMT / total CP	Ratio de RF= RN/C	Ratio de RE= RN/ FP
Année 01	0,17	0,82	0,13	0,75
Année 02	0,22	0,77	0,17	0,78
Année 03	0,27	0,72	0,22	0,80
Année 04	0,34	0,65	0,28	0,82
Année 05	0,43	0,56	0,36	0,83

Source : réaliser par nos soins.

2.2.5. Critère d'évaluation

➤ **Tableau de délai de récupération :**

Tableau n°3-30 : le délai de récupération de l'investissement

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Cash-flows net	486.493,35	557.452,5	599.388,33	643.356,97	689.463,57
Cash-flows cumulés	486.493,35	1.043.945,85	1.643.334,18	2.286.691,14	2.976.154,72
Cash-flows actualisés	450.456,80	477.925,67	475.813,78	472.886,58	469.237,32
Coût d'investissement	1.943.866,42	1.943.866,42	1.943.866,42	1.943.866,42	1.943.866,42

Source : réalisé par nos soins

Commentaire :

À partir de tableau, l'investissement serait récupérer au bout de la quatrième année, puisque le coût de l'investissement est inférieur au cash-flow cumulé de la quatrième année.

Tableau n°3-31 : VAN et IP

	VAN	IP
Désignation	Σ cash-flows actualisés – investissement.	Σ cash-flows actualisés / investissement.
Résultat	402.433,73	1,2
Commentaire	le projet a récupère le montant de l'investissement, a payé le coût des ressources et a enrichi l'entreprise d'un montant égal à la VAN, il donc est rentable.	Cet indice démontre que pour chaque dinar investi, le promoteur récupère 0,2 dinars. Ce qui dénote que le projet est rentable.

Source : réalisé par nos soins.

2.2.6. La décision prise par la banque :

Comme l'étude le prouve, nous sommes en présence d'un projet viable, économiquement rentable et qui peut supporter un financement bancaire.

Enfin, après avoir étudié l'ensemble des données présentées, nous formulons un avis favorable pour le financement de cette entreprise dans les conditions suivantes :

- Montant du Crédit : 1.360.706,49 DA ;
- Durée : cinq (05) ans dont une (01) année de différer ;
- Taux d'intérêt : 6,5 % variable selon les conditions de banque.

Quant aux garanties, celles-ci sont les suivantes :

- Nantissement du matériel
- Convention CMT
- AFMG
- BAO+LDT
- DPAMR

2.3. Etude de cas n°3

2.3.1. Constitution du dossier de crédit

La société a pour objet la réalisation dans le bâtiment, et travaux publics. Le projet comprend plusieurs documents, parmi lesquels on peut citer :

- Demande de crédit ;
- Fiche d'entreprise ;
- Analyse et étude de projet ;
- Etude technico-économique ;
- Bilan prévisionnel ;
- Facture pro-forma ;
- Agrément ANDI, avec la liste du programme d'équipement ;
- Copie de registre de commerce ou carte d'artisan ou agrément ;
- Copie de la carte fiscale ;
- Extrait de rôle ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Copie de permis de conduire ;
- Contrat d'adhésion au fond de garantie ;
- Devis d'assurance ;
- Structure finale de financement ;
- Statut juridique ;
- Contrat de location ;

2.3.2. Etude technico- économique

L'étude technico- économique a pour objet d'évaluer les risques liés au marché, d'examiner les aspects technique et organisationnels.

❖ Présentation général du projet :

- Intitulé du projet : Entreprise de travaux de bâtiment tout corps d'Etat ;
- Secteur d'activité : bâtiment et travaux publics ;
- Forme juridique : SARL ;
- Localisation du projet : Tipaza ;
- nature du projet : création es capacités de production.

❖ **Protection de l'environnement :**

- L'activité ne présente aucun danger pour l'environnement
- Elle n'entraîne aucun rejet nocif.

❖ **Impact du projet :**

L'impact de ce projet au niveau économique et social n'est pas négligeable : cinq postes d'emplois à crée et une meilleur disponibilité de l'offre.

❖ **Crédit bancaire :**

En un concours bancaires à 70 % du coût globale du projet, remboursables en 8 ans dont 3 années de différée pour le principal et une année de différée pour les intérêts.

❖ **Avantages souhaité :**

Taux d'intérêt à 5,5 %

2.3.3. Analyse de marché

Le marché des bâtiments et de travaux publics sont en constate ascension et porteur puisque l'état a dans son programme la réalisation de nombreux logements dans le cadre de promotion de la construction de logements locatifs, logements sociaux...

❖ **Equipements locaux à acquérir :**

Tableau n°3-32 : Equipements locaux à acquérir

Désignation	Montant
Equipements de production	1.779.075
Matériels roulants	7.415.000
Total	9.194.075

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA kolea.

➤ **Coût de financement :**

❖ **Plan de Financement :**

Dans cet élément, nous présenterons la structure de financement, puis le tableau d'amortissement.

Tableau n°3-33 : structure de financement

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apports du promoteur en numéraires	2%	196.706,67
Crédit ANSEJ non rémunéré	28%	2.753.893,33
Crédit bancaire	70%	6.884.733,32
Total	100%	9.835.333,32

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA kolea.

Tableau n°3-34 : l'amortissement de crédit bancaire (Les valeurs en dinars algérien DA).

Montant du crédit	6.884.733,32							
Durée du crédit	8							
Taux d'intérêt bancaire	5,5%							
Taux de bonification	100%							
Taux d'intérêt réel	0%							
Rubrique	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07	Année 08
Principale	00	00	00	1.376.946,66	1.376.946,66	1.376.946,66	1.376.946,66	1.376.946,66
Reste à rembourser	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	5.507.786,65	4.130.839,99	2.753.893,33	1.376.946,66
Intérêt bancaire	378.660,33	378.660,33	378.660,33	378.660,33	302.928,26	227.196,19	151.464,13	75.732,06

Source : fournis par le service crédit de l'agence 441 BNA kolea.

2.3.4. Le diagnostic financière de l'entreprise

Cet élément est subdivisé en deux types. Le premier traitera de l'analyse financière de l'entreprise, et le deuxième abordera l'analyse de l'équilibre financier.

L'analyse financière d'une entreprise consiste en l'étude et l'interprétation de sa situation financière en faisant des documents comptables et financière le support approprié.

➤ **Analyse financière de l'entreprise :**

❖ **Présentation des bilans :**

Tableau n°3-35 : Bilan d'ouverture prévisionnelle

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
2- INVESTISSEMENT		1-FONDS PROPRES	196.706,67
-Frais préliminaire	541.258,31		
-Equipement de production	1.779.075		
-Matériel roulant	7.415.000		
3-STOCK	00		
-Matière et fourniture	00		
4-CREANCE		5-DETTES D'INVESTISSEMENT	
-Caisse et banque	100.000	-Emprunts bancaire(CMT)	6.884.733,32
-Frais de la location	00	-Autre emprunts (ANSEJ)	2.753.793,33
TOTAL ACTIF	9.835.333,31	TOTAL PASSIF	9.835.333,31

Source : fournie par le service crédit de l'agence 441 BNA kolea

désignation	Année01	Année02	Année03	Année04	Année05	Année06	Année07	Année08
2-Invest	7.966.174,15	6.197.014,99	4.427.855,82	2.658.696,66	889.537,50	711.630	533.722,50	355.815
-Frais préliminaires	433.006,65	324.754,99	216.503,32	108.251,66	00	00	00	00
-Equipements de production	1.601.167,50	1.423.260	1.245.352,50	1.067.445	889.537,50	711.630	533.722,50	355.815
-Equipements roulant	5.932.000	4.449.000	2.966.000	1.483.000	00	00	00	00
3-Stocks	00	00	00	00	00	00	00	00
-Matières et fournit	00	00	00	00	00	00	00	00
4-Créances	2.175.224,52	4.278.651,58	6.353.571,84	8.194.205,86	8.866.434,49	8.659.618,42	5.170.770,82	3.971.731,66
-La caisse	652.567,36	1.283.595,47	1.906.071,55	2.458.261,76	2.659.930,35	2.597.885,53	1.551.231,25	1.191.519,50
-Banque	1.522.657,17	2.995.056,10	4.447.500,29	5.735.944,10	6.206.504,14	6.061.732,90	3.619.539,57	2.780.212,16
Total Actif	10.141.398,67	10.475.666,56	10.781.427,66	10.852.902,53	9.755.971,99	9.371.248,42	5.704.493,32	4.327.546,66
1-Fonds propres	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67
5-Dettes d'investissement								
-Emprunts bancaires	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	5.507.786,65	4.130.839,99	2.753.893,33	1.376.946,63
-Autres emprunts(ANSEJ)	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33
-RESULTATS	306.065,36	640.333,25	946.094,35	1.017.569,21	1.297.585,34	2.289.808,44	00	00
Total Passif	10.141.398,67	10.475.666,56	10.781.427,66	10.852.902,53	9.755.971,99	9.371.248,42	5.704.493,32	4.327.546,66

désignation	Année01	Année02	Année03	Année04	Année05	Année06	Année07	Année08
V.I	7.966.174,15	6.197.014,99	4.427.855,82	2.658.696,66	889.537,50	711.630	533.722,50	355.815
Actif circulant	2.175.224,52	4.278.651,58	6.353.571,84	8.194.205,86	8.866.434,49	8.659.618,42	5.170.770,82	3.971.731,66
- V.E	00	00	00	00	00	00	00	00
- V.R	00	00	00	00	00	00	00	00
- V.D	2.175.224,52	4.278.651,58	6.353.571,84	8.194.205,86	8.866.434,49	8.659.618,42	5.170.770,82	3.971.731,66
Total Actif	10.141.398,67	10.475.666,56	10.781.427,66	10.852.902,53	9.755.971,99	9.371.248,42	5.704.493,32	4.327.546,66
Capitaux permanentes	10.141.398,68	10.475.666,57	10.781.427,67	10.852.902,53	9.755.971,99	9.371.248,43	5.704.493,33	196.706,67
- Fonds propres	502.772,03	837.039,92	1.142.801,02	1.214.275,88	1.494.292,01	2.486.515,11	196.706,67	196.706,67
Fond social	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67	196.706,67
Résultat d'exercice	306.065,36	640.333,25	946.094,35	1.017.569,21	1.297.585,34	2.289.808,44	00	00
-DLMT	9.638.626,65	9.638.626,65	9.638.626,65	9.638.626,65	8.261.679,98	6.884.733,32	5.507.786,66	4.130.839,96
Emprunts bancaire	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	6.884.733,32	5.507.786,65	4.130.839,99	2.753.893,33	1.376.946,63
Autres emprunts (ANSEJ)	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33	2.753.893,33
D C T	00	00	00	00	00	00	00	00
Total Passif	10.141.398,67	10.475.666,56	10.781.427,66	10.852.902,53	9.755.971,99	9.371.248,42	5.704.493,32	4.327.546,66

désignation	Année01	Année02	Année03	Année04	Année05	Année06	Année07	Année08
Marge brut	00	00	00	00	00	00	00	00
Production vendue	2.496.000	2.745.600	3.020.160	3.322.176	3.654.393,6	4.019.832,96	4.421.832,96	4.863.997,88
Prestation fournis consom	00							
Services	00	00	00	00	00	00	00	00
Autres services	00	00	00	00	00	00	00	00
Valeur ajoutée	2.496.000	2.745.600	3.020.160	3.322.176	3.654.393,6	4.019.832,96	4.421.832,96	4.863.997,88
Frais de personnel	00	00	00	00	00	00	00	00
Frai divers	420.775,48	336.107,59	304.906,48	276.825,49	227.456,03	204.710,43	193.878,01	170.634,76
Impôts et taxes	00	00	00	00	00	00	00	00
Amortissements	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16	1.769.159,16
Charge d'exploitation	2.189.934,64	2.105.266,75	2.074.065,65	2.065.917,71	2.052.436,38	2.048.625,03	2.051.473,50	2.037.073,88
RBE	306.065,36	640.333,25	946.094,35	1.256.258,29	1.601.957,22	1.971.207,93	2.370.342,76	2.826.924
IRG ou IBS	00	00	00	238.689,08	304.371,87	374.529,51	450.365,12	537.115,56
Résultat net d'exploitation	306.065,36	640.333,25	946.094,35	1.017.569,21	1.297.585,34	1.596.678,43	1.919.977,63	2.289.808,44

➤ **Analyse de l'équilibre financier de l'entreprise :**

Pour faire l'analyse d'équilibre financier on doit passer d'abord par la présentation des indicateurs de l'équilibre financiers

❖ **Les indicateurs de l'équilibre financier :**

Tableau n°3-39 : les indicateurs de l'équilibre

	FR	BFR	T
	FR= CP- VI	BFR= VE+VR- DCT	T= FR - BFR
01	2.175.224,53	00	2.175.224,53
02	3.944.383,69	00	3.944.383,69
03	5.713.542,86	00	5.713.542,86

Source : réalisé par nos soins

Commentaire :

- le FR de l'entreprise connaît une évolution favorable sur les cinq années. Donc l'entreprise finance les immobilisations par les CP et une partie de l'actif.
- cette entreprise ne fait pas recours au BFR, puisque elle ne dispose pas de ce dernier c'est-à-dire l'AC est nul et les DCT avec les dettes financière aussi nulle qui implique un BFR nul.
- La trésorerie est positif durant les trois années ($TR > 0$, $FR > BFR$) dans ce cas dénote une solvabilité et un équilibre satisfaisant. L'entreprise dispose alors d'un matelas de liquidité

❖ **L'analyse par la méthode des ratios :**

Tableau n°3-40 : les ratios des 3 dernières années.

	Ratio de structure		Ratio de rentabilité	
	Ratio de financement	Ratio d'autofinancement	Ratio de rentabilité financière	Ratio de rentabilité économique
	Ratio de financement= FR/ total passif	Ratio d'AF= DLMT / CP	Ratio de RF= RN/CP	Ratio de RE= RN/ FP
01	0,2	0,95	0,003	0,29
02	0,37	0,92	0,06	0,162
03	0,52	0,89	0,08	0,165

Source : réalisé par nos soins

2.3.5. Critère d'évaluation

- Tableau de délai de récupération :

Tableau n°3-41 : le délai de récupération de l'investissement

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Cash-flows net	2.075.224,52	2.409.492,41	2.715.253,52	2.786.728,38	3.066.744,51
Cash-flows cumulés	2.075.224,52	4.484.716,94	7.199.970,45	9.986.698,83	13.053.443,43
Cash-flows actualisés	1.939.462,17	2.104.543,99	2.216.455,68	2.125.981,74	2.186.546,45
Coût d'investissement	9.835.333,31	9.835.333,31	9.835.333,31	9.835.333,31	9.835.333,31

Source : réalisé par nos soins

Commentaire :

À partir de tableau, l'investissement serait récupérer au bout de la quatrième année, puisque le coût de l'investissement est inférieur au cash-flow cumulé de la quatrième année.

Tableau n°3-42 : VAN et IP

	VAN	IP
Désignation	Σ cash-flows actualisés – investissement.	Σ cash-flows actualisés / investissement.
Résultat	8.661.743,75	1,88
Commentaire	le projet a récupère le montant de l'investissement, a payé le coût des ressources et a enrichi l'entreprise d'un montant égal à la VAN, il donc est rentable.	Ça veut dire que le projet est rentable parce que $IP > 1$, donc chaque dinar investi rapport 88 centimes (0,88DA).

Source : réalisé par nos soins

La décision prise par la banque :

D'après l'analyse de projet, l'analyse de marché et l'analyse financière. Nous sommes sollicités par le promoteur pour l'aider à financer son projet rentrant dans le cadre de l'emploi de jeunes, pour notre part et compte tenu des éléments positifs qui caractérisent cette affaire notamment :

- La nature d'activité
- Les garanties proposées :
 - Nantissement du matériel
 - Convention CMT
 - AFMG
 - BAO+LDT
 - DPAMR
 - Gage sur véhicule

Nous sommes favorables pour ma mise en place d'une ligne de crédit sous forme d'un CMT de 1.340.045 DA s'étalant sur 5 années représentant 70% du coût totale du projet et ce conformément au dossier technico- économique arrêté par L'A.N.S.E.J.

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons mis en évidence le caractère prééminent que prennent des crédits d'investissements dans la croissance de l'entreprise. Les politiques de financement préconisées par les banques, doivent tenir compte de la rentabilité de l'activité bancaire simultanément. Le financement doit traiter de manière très rigoureuse les demandes de crédit ; l'évaluation financier de l'entreprise, ainsi que l'évaluation des projets d'investissement devrait nous donner le niveau du risque qu'encourt comme nous avons constaté, présenté d'une manière générale de grandes difficultés liées tout particulièrement :

- A l'impression des informations qui ont services à confectionner l'étude technico-économique du projet ;
- A la connaissance par le banquier de l'environnement de l'entreprise.

Dans notre cas, après une étude de détaillé (analyse financier, étude de la rentabilité), nous pouvons conclure que les projets sont entablent. Par conséquent la banque peut financer ces projets.

CONCLUSION
GENERALE

CONCLUSION GENERALE :

Aujourd'hui, les mutations profondes de l'environnement économique et financier imposent de façon impérative l'utilisation d'outils de gestion performants, tant pour l'opérateur dirigeant d'entreprise que pour le banquier intermédiaire financier entre l'offreur et le demandeur de fonds. En outre, le crédit est devenu le support nécessaire à toute activité commerciale ou industrielle ; la diversité des objectifs poursuivis par les institutions financières ont engendré une véritable prolifération des moyens de crédit et des techniques utilisées pour sa mise en œuvre. Les risques qui leur sont associés, eux par contre, n'ont pas disparus.

D'après notre travail, nous constatons le rôle important que joue la banque dans le financement et le développement de l'activité économique, dont elle procède et effectue des opérations de crédit d'investissement ; où l'investissement nécessite l'immobilisation de fonds très importants qui ne peuvent être fructifs qu'à travers le long ou le court terme. Pour se faire, l'opérateur peut solliciter son banquier, à son tour, est strictement tenu d'être entièrement responsable de prêter des fonds qui ne lui appartiennent pas.

C'est dans cette perspective qu'une étude approfondie et adéquate d'un dossier de crédit d'investissement s'impose pour parvenir à une meilleure gestion afin d'éviter toute sorte de risque encouru suite à l'octroi d'un crédit bancaire. Dans notre cas, le banquier cherchera à apprécier l'entreprise et ses interconnexions avec l'extérieure. Ce n'est pas qu'au terme de cette étude approfondie que le banquier décidera si le client peut bénéficier de l'aide financière de la banque.

En conclusion, malgré tous les efforts faits par le banquier, les décisions portant sur le financement des investissements demeurent toujours loin parfaitement maîtrisées. On espère que l'évolution permanente des techniques bancaires pourra dans l'avenir pallier ces insuffisances.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages

- BENKRIMI, Karim : *crédit bancaire et économie financière*, éd, El othmania, Alger, 2010.
- BOUYAKOUB. Farouk, *l'entreprise et le financement bancaire*, casbah, Alger, 2003.
- HAMDI, Kamel, *Analyse des projets et de leur financement*, édition, Essalem, Alger, 2000.
- MATHIEUS, Michel, *l'exploitant bancaire et le risque de crédit*, édition banque éditeur, paris, 1995.
- JEAN, Louis et MONIQUE, Contamine : *DRIOT BANCAIRE*, 5^{eme} édition, PARIS, 1990.
- BEATRICE et FRANCIS Grand Billot : *analyse financière*, ED, gualino, paris, 2002.
- AHMED, Sadou : *comptabilité générale*, édition, Berti, Alger, 2005
- JEAN, Pierre : *L'analyse financière*, édition, Dunod, paris, 2007
- MANSOURI, Mansour : *système et pratiques bancaires en Algérie*, Edition, HOUMA, Alger, 2006.

Les mémoires

- ARAB, Nacir : le financement bancaire de crédit d'investissement, cas de CPA, mémoire de l'obtention du diplôme de licence économique option monnaie banque et l'environnement financier, Bejaia, 2013.
- SADAT, Karim, les crédits bancaires, mémoire de l'obtention du diplôme de licence économique, Alger, 2003.

BIBLIOGRAPHIE

- BENAHMAD, Djamel et BENNOUAR, Mohamed el amine : les crédits d'exploitation, Cas BNA, mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme technicien supérieure en comptabilité finance, I.N.S.F.P.G, Alger, 2007.
- ZOUAOUI (Adèle Amine) ; « Les conditions d'octroi du crédit bancaire », Mémoire de fin d'études Brevet supérieur de banque, Ecole supérieure de banque (ESB), 2004.

Les cours

- BENKHEDDA, Illyés, crédit-bail, cours de droit bancaire, ESC, Alger, 2013.

Autres documents

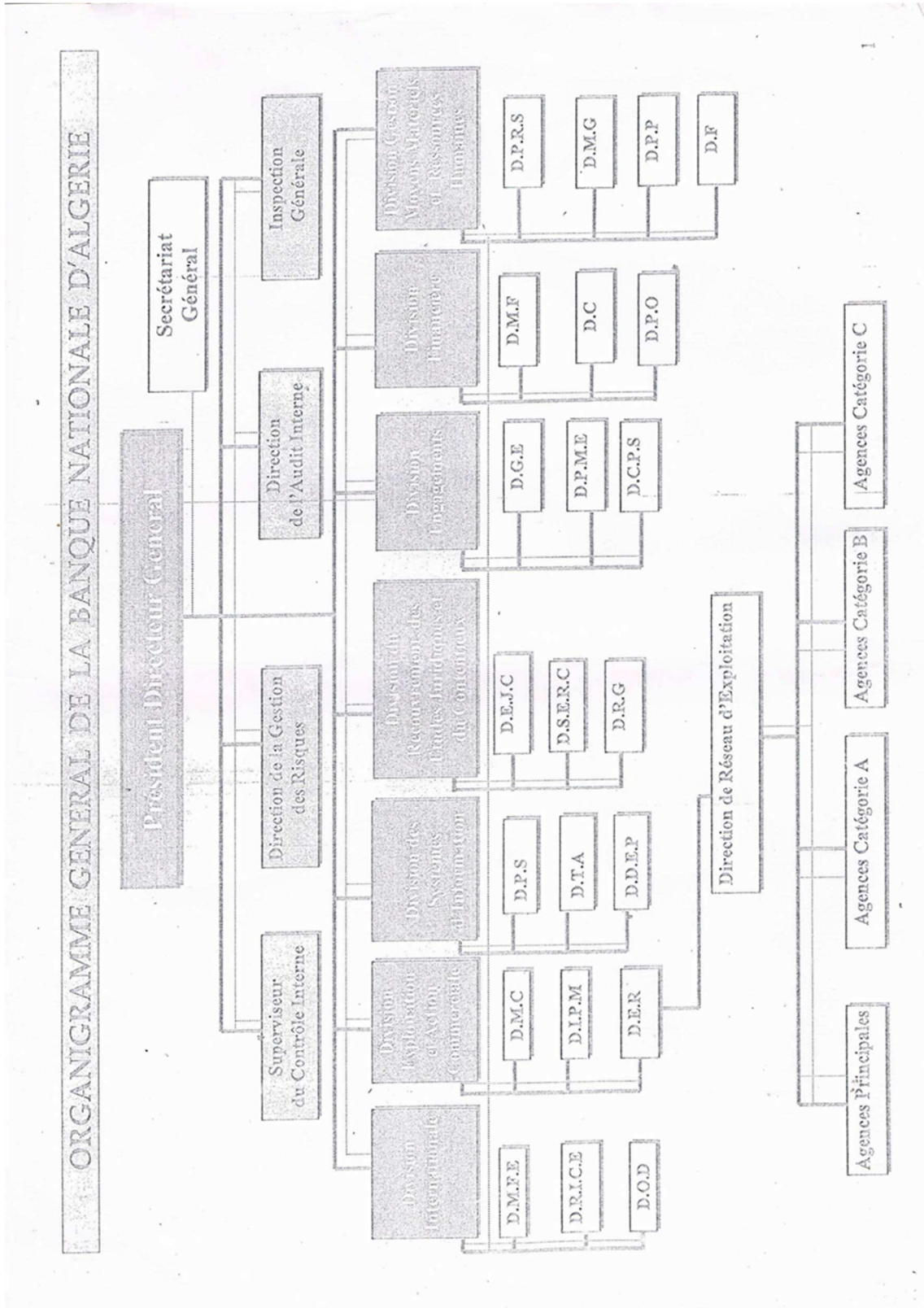
- Article 644 du Code Civil.
- Documents internes à la CPA.
- L'article 407 du code de commerce

Les sites d'internet

- http://www.memoireonline.com/07/09/2323/m_Etude-analytique-dun-financement-bancaire-Credit-dinvestissment-cas-CNEPBANQUE-6.html

ANNEXES

Annexe n°1 : l'organigramme de BNA



Les structures rattachées à la Direction Générale:

Secrétariat Général ;
Inspection Générale ;
Direction de l'Audit Interne ;
Direction de la Gestion des Risques ;
Supervision du Contrôle Interne.

Les abréviations utilisées dans la Division Engagements:

DGE : Direction des Grandes Entreprises ;
DPME : Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
DCPS : Direction de Crédits aux Particuliers et Spécifiques ;

Les abréviations utilisées dans la Division Exploitation et Action Commerciale:

DER : Direction Encadrement du Réseau ;
DMC : Direction Marketing et Communication ;
DIPM : Direction des Instruments de Paiement et de la Monétique.

Les abréviations utilisées dans la Division Gestion des Moyens Matériels et des Ressources Humaines:

DPRS : Direction du Personnel et des Relations Sociales ;
DMG : Direction des Moyens Généraux ;
DPP : Direction de la Préservation du Patrimoine ;
DF : Direction de la Formation.

Les abréviations utilisées dans la Division Internationale:

DMFE : Direction des Mouvements Financiers avec l'Etranger ;
DRICE : Direction des Relations Internationales et du Commerce Extérieur ;
DOD : Direction des Opérations Documentaires.

Les abréviations utilisées dans la Division Financière :

DPO : Direction de la Prévision et de l'Organisation ;
DC : Direction de la Comptabilité ;
DMF : Direction des Marchés Financiers.

Les abréviations utilisées dans la Division des Systèmes d'Information :

DPS : Direction de la Production et des Services ;
DTA : Direction des Technologies et de l'Architecture ;
DDEP : Direction du Développement Etudes et Projets.


Les abréviations utilisées dans la Division du Recouvrement, des Etudes Juridiques et du Contentieux :

DEJC : Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux ;
DSERC : Direction du Suivi des Engagements et du Recouvrement de Créances ;
DRG : Direction de la Réalisation des Garanties.

NB : L'organigramme comporte schématiquement deux types de liaisons :

- Les liaisons hiérarchiques sont représentées par : _____
- Les liaisons fonctionnelles sont représentées par : _____

Annexe n°2 : les documents

 الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة العمل والتشغيل
و الضمان الإجتماعي

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Sécurité Sociale

وكالة الوطنية لدعم
تشغيل الشباب

Agence Nationale de Soutien
à l'Emploi des Jeunes
ANSEJ

ANTENNE DE TIPAZA

BANQUE	BNA KOLEA
NOM	[REDACTED]
PRENOM	[REDACTED]
ACTIVITE	CREMERIE
LOCALISATION	KOLEA
TELEPHONE	[REDACTED]

<u>DOSSIER ADMINISTRATIF</u>	<u>DOSSIER FINANCIER</u>
<ul style="list-style-type: none">❖ Demande de crédit❖ Attestation d'éligibilité❖ Demande d'octroi d'avantages❖ Photo copie de la carte nationale❖ Résidence❖ Extrait de naissance❖ Attestation de non activité❖ Extrait de Rôle❖ Attestation de non affiliation au CNAS + CASNOS❖ Promesse de location❖ Diplôme ou certificat de travail	<ul style="list-style-type: none">❖ Facture proforma❖ Devis d'assurance❖ Etude technico-économique❖ Fiche de présentation (CLEF)

البنك الوطني للتجارة
Banque Nationale d'Algérie

30 NOV. 2008

ALP TIPAZA "441"

Annexe n°3 : La demande de crédit.

A

Monsieur le directeur de
Banque

Objet demande de crédit

Monsieur

J'ai l'honneur de venir très respectueusement par la présente vous
demander de bien vouloir examiner ma demande cite en objet pour le
financement de mon l'activité de

Dans l'attente d'une suite que j'espère favorable

Veillez agréer monsieur mes salutation les plus sincère

L'intéressé



Annexe n°4 : les garanties

KOLEA

A.P KOLEA 441

H8:NS

D.R.E. ALGER OUEST KOLEA 188
DPT CREDIT

MICRO ENTREPRISE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS
MME. BEHLOUL AOUA EPSE BOUMEDIENE

ENGAGEMENTS

GARANTIES

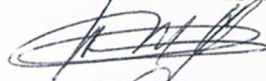
Nantissement véhicule à recueillir
D.P.A.M.R. à recueillir
Convention C.M.I. à recueillir
A.F.M.G.
Caution de l'époux

Vous voudrez bien trouver ci-joint dossier d'Admission de crédit établi pour le compte de la relation citée en marge, rentrant dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi de jeunes et sanctionné par nos soins.

PJ Dossier en 02 Exemplaires.

Bonne réception.

LE DIRECTEUR ADJOINT



M. HADJADOU

LE DIRECTEUR DU SIEGE



D. MEZI

Annexe n°5 : la convention de CMT

CONVENTION DE CREDIT A MOYEN TERME

ENTRE :

La Banque Nationale d'Algerie , ayant son siège à Alger 8 BLD Ernesto "CHE" guevara ,
représentée par
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes :

D'UNE PART

ET

.....
L'emprunteur dont le siège social est situé à.....
représenté par


ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'AUTRE PART

- _ Vu la loi n° 88 25 du 12 Juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.
- _ Vu la circulaire B.C.A. N° 001 du 24 Avril 1989 fixant les conditions de Banque.
- _ Vu la demande de financement de l'entreprise datée du.....
pour la réalisation d'un projet de.....
- _ Vu la structure de financement retenue pour le projet.

Nature des crédits	Montant	Durée	Différé
Long terme			
Moyen terme			
Autofinancement			
Crédit extérieur			

Ont convenu ce qui suit:

Micro Entreprise Individuelle
de Voyageurs
 BELHOUL Aouda
Cité 188 Leg's KOLEA (W. Tipaza)

... / ...

Article 1: Montant du crédit et objet:

La Banque Nationale d'Algérie accorde par la présente convention à l'emprunteur un crédit a.....
..... de Dinars
..... destiné au financement du projet visé en préambule.

Article 2 : Durée

Le crédit est accordé pour une durée de..... plus un
différé de

Article 3 : Taux d'intérêts:

Le taux applicable aux utilisations de crédit est de% l'an, il pourra être révisé trimestriellement
conformément aux dispositions de la circulaire B.C.A N° 001 du 24 Avril 1989.
Dans ce cas le nouveau taux s'appliquera à la partie du crédit restant à utiliser et fera l'objet d'un Avenant
entre les deux parties.

Article 4 : Taxes

Les taxes décomptées au titre de la TUGPS au taux réglementaire, sont à la charge de l'emprunteur ainsi
que toutes autres taxes et commissions qui viendrait s'y ajouter en vertu de textes législatifs ou
réglementaires.

Article 5 : modalités d'utilisation de crédit:

Le débit sera utilisé par le débit du compte investissement N°.....
ouvert par la BNA au fur et à mesure des besoins et sur présentation de justificatifs probants.

à la fin de la période d'utilisation, laquelle ne saurait excéder la période de différé préalablement fixé, les
consommations effectives de crédit feront l'objet d'un Avenant auquel sera annexé le calendrier
d'amortissement en principal y relatif.

Article 6 : Intérêts et commissions :

Les intérêts décomptés à partir de la première utilisation seront perçus trimestriellement sur le solde du
compte investissement, et imputés au compte de l'emprunteur N°..... à la
signature de la convention de crédit, il sera payé par l'emprunteur à la Banque Nationale d'Algérie une
commission de gestion dite flat, égal 0.50% du montant du crédit mis en place.

Il sera décompté trimestriellement et d'avance par la Banque Nationale d'Algérie une commission
d'engagement égale à 0.50% et calculée sur la part de crédit autorisée et non utilisée.

Article 7 : Modalités de remboursement

L'emprunteur remboursera le crédit en principal par tranches semestrielle aux dates prévues par le tableau
d'amortissement, l'emprunteur à la faculté de rembourser intégralement et par anticipation de crédit.
En cas de remboursement partiel, le montant de celui ci sera imputé sur les échéances les plus éloignées.
Le non paiement à bonne date d'une échéance rend exigible la totalité de la créance.

.../...

Micro Entreprise Individuelle
de Voyageurs
BELHOUL Aouda
Cité 188 Log's KOLEA (W. Tipaza)

Article 8 : Garanties

L'emprunteur s'engage à effectuer au profit de la Banque Nationale d'Algerie les garanties énumérées ci-dessous :

- La caution solidaire et indivisible des associés à hauteur du crédit .
- Lettres de cession d'antériorité de créance relative aux comptes courants des associés.
- Nantissement du matériel et de l'outillage.
- Le nantissement du fonds de commerce avec énumération du matériel.
- La délégation de police d'assurance multi-risques.
- L'Hypothèque sur les terrains et constructions.
- L'engagement de ne pas retirer les bénéfices pendant toutes la durée du crédit.

La nature des garanties à recueillir sera déterminée en fonction de la forme juridique de, l'entreprise et des conditions arrêtées lors de la décision d'octroi de crédit.

Article 9 Information de la Banque:

L'emprunteur s'engage vis à vis de la Banque Nationale d'Algerie à :

1) Remettre les bilans , les tableaux des comptes de résultat et à toute époque tous documents que la Banque jugera utile de demander et ce tant que le crédit ne sera pas entièrement remboursé.

2) lui faire connaître, en produisant à l'appui des pièces justificatives :

- _ Toutes les transformations d'ordre juridique.
- _ Tous les faits importants susceptibles d'affecter son patrimoine et/ou d'augmenter le volume de ses engagements.
- _ Tous les éléments pouvant affecter le projet dans sa consistance et dans sa valeur.

3) Lui confier l'intégralité du chiffre d'affaires qui sera réalisé de l'entrée en production du projet d'investissement , et ce jusqu'au remboursement intégral du crédit.

Article 10 Domicile:

Les parties font élection de domicile pour l'exécution de la présente convention en leurs siege respectif.

FAIT A KOLEA LE

L'EMPRUNTEUR

(Signature précédée de la mention manuscrite)

LE PRETEUR

" LU ET APPROUVE "

Micro Entreprise Individuelle
de Voyageurs
BELHOU Aouda
Cité 188 Log's KOLEA (W. Taza)